



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 février 2026, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 12 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme AMAR, Mme ARRON, M. BASTIN, Mme BENAHMED, Mme BERTRAND, Mme CARPE, M. DUBUS, M. DUVAUDIER, M. GOUPIL, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. NGANDE, M. PICOT, Mme SAUSSEREAU, Mme THIROUX **adjointes et adjoints au Maire**

M. GAUDIÈRE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO, **conseillers municipaux délégués**

M. SLIMOVICI, Mme CIPRIANO, Mme DÉGAGER-PHALANCHÈRE, Mme DE OLIVEIRA, Mme DUVERGER, M. FORHAN, Mme PARLOUAR, M. PESSOA, Mme SAILLAND, Mme THÉOPHILE, Mme ADOMO, Mme CAPORAL, Mme GUILLAUME, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme BENAHMED) ; M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE) ; Mme NGANDÉ (donne procuration à Mme Théophile) ; Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON) ; M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL) ; M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX) ; M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL) ;

Les membres absents :

M. SUDRE, M. SY, M. TITOV.

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE –
TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 32.

Monsieur le Maire

« Bonsoir à tous, je vais vous demander de prendre place. Bonsoir, chers collègues, bonsoir au public. Avant de démarrer, je vais donner lecture des pouvoirs qui ont été remis. »

Lecture des pouvoirs

Monsieur le Maire

« Mylène BENOLIEL donne pouvoir à Jacqueline BENAHMED, Alain CHATAUD à Saphir AKKOUCHE, Emmanuelle NGANDÉ à Céline THÉOPHILE, Didière DONATIEN à Christine ARRON, Franck BARON à Grégory GOUPIL, Philippe BOULAY à Aurore THIROUX, Christian FAUTRÉ à Chrysis CAPORAL. S'il y en a d'autres, n'hésitez pas à les faire parvenir. »

Monsieur le Maire

« Alors, avant de commencer par notre ordre du jour, je voudrais rendre hommage à un ancien élu qui nous a quittés, qui est décédé le 7 janvier, Henri KARRER, qui était élu socialiste et qui a beaucoup œuvré dans le domaine du tourisme à Champigny, et qui était quelqu'un que j'ai eu l'occasion d'ailleurs de connaître, quelqu'un de très ouvert dans les discussions. Et donc je vous propose que l'on observe une minute de silence à sa mémoire. »

(Minute de silence)

Monsieur le Maire

« Je vous remercie. »

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Nous allons désigner un secrétaire de séance. Je vous propose comme secrétaire de séance Bernard GAUDIÉRE, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc, Bernard, tu seras notre secrétaire de séance. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2026

Monsieur le Maire

« Nous avons à approuver le procès-verbal de la dernière séance du 10 décembre 2025. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions sur le procès-verbal ? Il n'y en a pas, donc il est adopté sans remarques particulières. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire

« Ensuite, vous, vous avez eu communication des décisions qui ont été prises entre les deux Conseils. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Juste pour dire que j'aurai deux questions en fin de séance.

Moi, j'ai une question sur les décisions 25-927 et 25-928. J'aimerais avoir l'évaluation des Domaines pour le 1bis, avenue de l'Île d'Amour. Concernant la décision 25-927, voilà, c'est celle-là, l'évaluation des Domaines, et voilà, c'est tout. »

Monsieur le Maire

« Très bien, merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Sur la décision 25-928, on aimerait connaître les modifications qui ont été apportées au droit de voirie. Est-ce que c'est sur les tarifs parce que c'est écrit simplement « droits de voirie ». On ne voit pas bien ce que cela peut regrouper. Et, éventuellement, pourquoi ces modifications si tant est qu'il y en ait eu ?

Sur la 927, vous parlez d'une erreur matérielle. J'aimerais bien connaître quelle était l'erreur matérielle.

Sur la décision 25-929, j'aimerais savoir sur quels fondements juridiques, vous avez pu signer la convention d'objectifs et de financement pour l'établissement d'accueil du jeune enfant EAJE, puisque la délégation que le Conseil municipal vous a donnée du Maire ne porte que sur le dépôt d'une demande de subvention, mais en aucun cas sur les conventions d'objectifs et de financement, puisque d'ailleurs, on en aura une à signer, de mémoire, avec la Région, puisque vous faites les demandes, et c'est bien le Conseil municipal qui délibère et qui approuve les conventions qui engagent la commune.

Concernant la décision 25-964, donc la modification de la décision relative à la mise à disposition au profit de l'école, quel est le montant de cette mise à disposition ? Pareil pour la 965.

Sur la 966, soit il y a une erreur de date, soit c'est une régularisation, mais il faudrait peut-être nous le préciser, puisque, a priori, on renouvelle par avenant la convention d'occupation précaire pour un médecin, et il est noté que c'est du 1^{er} au 31 décembre 2025, et qu'est-ce qui se passe après ? Est-ce que c'est renouvelé ou pas du tout ?

Sur la revalorisation des tarifs au 1^{er} janvier 2026, sur la base nautique, on aimerait connaître le montant de cette augmentation.

Sur le marché 25A161 concernant des prestations d'animation, comme d'habitude, il n'y a pas le montant. Donc, si vous pouviez nous le préciser et, a priori, ce sera bon pour aujourd'hui. »

Monsieur le Maire

« Bien. Alors, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Sur les marchés, je vous demande maintenant ou tout à l'heure... »

Monsieur le Maire

« Bien maintenant. »

Mme CAPORAL

« Maintenant. Donc, j'aimerais savoir sur le marché des assurances 25F073, 25F074, s'il s'agit d'assurances pour la médiathèque, 44 696 €. C'est conclu pour une durée de 10 ans. Alors, est-ce que c'est un montant annuel ou non ? Parce que j'imagine que c'est annuel, mais je voudrais confirmation, et il y a également un même montant pour des dommages ouvrage. De la même manière, la 25F080 et la 25F081, il s'agit de l'assurance pour Henri-Bassis, une assurance tous risques et dommages ouvrage également, pour un montant maximum de 218 832 € et 75 349 €. Voilà, j'aimerais savoir s'il y a eu des appels d'offres pour ces montants, et si c'est annuel ou si c'est un maximum pour une certaine période. Merci. »

Monsieur le Maire

« C'est noté. Monsieur MAILLER à nouveau. »

M. MAILLER

« Oui, désolé, parce que, habituellement, vous posez la question : est-ce qu'il y a des questions diverses ? Effectivement, nous aurons trois questions diverses. Et nous souhaiterions pouvoir faire, en cette fin de mandat, une déclaration de clôture, puisque vous aviez refusé que nous en fassions une au moment de votre installation. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, on est dans un Conseil municipal, une assemblée délibérante, on n'est pas dans un meeting politique. Je vous le rappelle, je vous le rappelle. Monsieur MAILLER, vous me direz que vous avez le droit de prendre la parole. Je sais déjà ce que vous allez me dire. »

M. MAILLER

« Eh bien, écoutez, je vous invite à relire le code des collectivités territoriales... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais je connais, vous me l'avez déjà fait il y a 5 ans et demi. »

M. MAILLER

« Qui consacre la liberté d'expression et le libre exercice des mandats de conseiller. Donc, c'est pour cette raison que je souhaite faire une déclaration. »

Monsieur le Maire

« Je vous rappelle que le maire a la police de séance. Alors bien, je vais répondre à vos questions.

Tout d'abord, pour la décision 927, Madame CAPORAL, effectivement, il y a une décision modificative pour un point de détail, mais l'estimation des Domaines est de 500 000 € pour cette opération. Je rappelle que l'on avait déjà passé une première délibération sur le 1, qui est une parcelle qui était acquise pour faire une amélioration de l'accessibilité de la voirie. Voirie donc les droits de voirie, effectivement, une augmentation de 3 %. Je rappelle que les droits de voirie sont payés essentiellement par les entreprises qui viennent faire des travaux sur la commune.

Concernant les modifications de la décision 964, bon, c'est toujours la même chose. Je vous renvoie à la délibération relative à la mise à disposition pour les établissements scolaires, y compris quand ils ne sont pas de la commune. Vous aviez tous les éléments tarifaires qui sont prévus.

Concernant le cabinet médical sur le SAMI, dans le cadre de la pépinière de santé, donc on est sur un montant de 600 € par mois. C'est effectivement un avenant qui avait été passé, et donc c'est une régularisation et, bien évidemment, le médecin est toujours présent, donc on poursuit, bien évidemment, l'activité.

La 967, la revalorisation est de 1,2 % pour l'ensemble des tarifs, en lien avec l'indice de l'Insee. Et concernant les marchés, Madame CAPORAL, pour la médiathèque comme pour l'école, oui, effectivement, classiquement, quand on crée une opération de construction, on prend deux types d'assurances : une assurance sur l'ensemble des risques liés à l'activité, et puis après, une assurance dommages-ouvrage qui dure 10 ans, puisque c'est la durée d'une dommages-ouvrage classique. Donc, le montant que vous avez est bien pour la durée des 10 ans, aussi bien d'ailleurs pour la médiathèque que pour l'école. Et si vous avez des montants différents, eh bien, c'est évidemment lié à la différence de coût de l'opération, puisque l'ensemble de l'école est d'un niveau bien plus important que la médiathèque, y compris d'ailleurs le gymnase.

Sur la décision 161, vous vouliez avoir des éléments tarifaires. Les coûts de prestation pour une intervention, Monsieur MAILLER, et donc on est à 85 € par intervention. Voilà. Je crois que je vous ai tout donné. Oui. »

M. MAILLER

« Oui, excusez-moi, Monsieur le Maire. Effectivement, le code général des collectivités vous donne bien le pouvoir de police au sein de l'assemblée pour éviter les troubles à l'ordre public, mais en aucun cas ne vous permet de refuser la prise de parole d'un élu, dès lors que cela concerne le fonctionnement du Conseil municipal ou les affaires de la commune. »

Monsieur le Maire

« Et vous pourrez le faire au titre des questions diverses. Et je vous rappelle que le temps sera défini en regard de cela. Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, on va pouvoir passer à notre ordre du jour, et donc au point numéro 1. Cristina DE OLIVEIRA. Ah, Madame ADOMO, excusez-moi, je n'avais pas vu que vous vouliez intervenir. »

Mme ADOMO

« Excusez-moi, je voulais juste annoncer que j'avais une question diverse. »

Monsieur le Maire

« Très bien, c'est noté. Donc premier point, Cristina DE OLIVEIRA. »

1) Adhésion au SIFUREP de la commune de Lieusaint

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Donc, cette délibération concerne l'adhésion au SIFUREP de la commune de Lieusaint.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des remarques, des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Point numéro 2 Léon NGANDÉ. »

A l'unanimité,

2) Adhésion au SIFUREP de la commune de Conflans-Sainte-Honorine

M. NGANDÉ

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Cette délibération concerne l'adhésion au SIFUREP de la commune de Conflans-Sainte-Honorine.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des interventions ? J'imagine que non, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Point numéro 3, le renouvellement d'une convention, donc Jacqueline BENAHMED. »

A l'unanimité,

3) Renouvellement de la convention d'adhésion au dispositif régional de télémédecine OphDiat entre l'AP-HP et la Ville de Champigny-sur-Marne 2026-2029

Mme BENHAMED

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne le renouvellement de la convention d'adhésion au dispositif régional de télémédecine OphDiat entre l'AP-HP et la Ville de Champigny-sur-Marne pour la période 2026-2029. Le dispositif concerne la prévention de la cécité liée au diabète.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et 4^e commission.

Une question de Monsieur LURIER, qui souhaitait connaître le nombre de patients concernés. Il y a 55 patients concernés, qui ont été pris en charge par ce dispositif. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Madame CARPE. Justement, Madame CARPE, vous avez parlé d'un seul chiffre. Il est quand même dommage, on l'a déjà demandé à plusieurs reprises, lorsque l'on est sur des dossiers de renouvellement de conventions, il aurait été utile et intéressant d'avoir, puisque la convention durait depuis 2023 jusqu'à 2026, d'avoir un bilan. Donc, est-ce que vous pouvez nous faire un rapide bilan sur ces trois années ? On renouvelle, donc c'est que l'on est satisfait. Est-ce que, par exemple, il y a eu une augmentation de prises en charge en termes de nombre de malades ? »

Monsieur le Maire

« Ce n'était pas Geneviève CARPE, c'était Jacqueline BENAHMED qui rapportait. Ce n'est pas Madame BENAHMED, c'est Madame CARPE qui maintenant répond. »

Mme CARPE

« Oui, alors je n'ai pas les chiffres exacts. Je pourrai vous les faire parvenir. Il y a une augmentation. Comme vous le savez, le diabète est en augmentation dans la population, donc ça sert tout à fait de l'intégrer, de faire ce dépistage en Centre municipal de santé. Mais je vous donnerai les chiffres pour vous montrer l'augmentation. »

Monsieur le Maire

« En tout cas, les choses avancent sur ce sujet. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir au public également. Oui, par rapport à ce dispositif, la question que j'ai oublié de poser en commission, c'est : est-ce qu'il est proposé systématiquement à tous les patients diabétiques consultants au CMS ou est-ce qu'il est juste d'initiative du patient demandant à bénéficier de cet examen ? »

Mme CARPE

« En principe, on le fait systématiquement quand on a un patient diabétique. C'est quand même une prévention à faire. Le médecin le propose automatiquement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Point numéro 4, Marie PARLOUAR. »

A l'unanimité,

4) Renouvellement de la convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et méningocoques dans les collèges

Mme PARLOUAR

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. La délibération concerne le renouvellement de la convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et méningocoques dans les collèges. La convention conclue entre la Caisse primaire d'assurance maladie, la CPAM du Val-de-Marne, les centres

municipaux de santé universitaires, CMSU de Champigny-sur-Marne, habilités par l'Agence régionale de santé, l'ARS, a pour objet de définir les modalités de prise en charge financière à 100 % des vaccins HPV et, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025, une vaccination associée pour toutes les infections invasives à méningocoques, d'organiser les modalités de facturation dématérialisée des vaccins via le téléservice d'assurance maladie, de permettre la rémunération des professionnels de santé par l'assurance maladie et de garantir un accès gratuit et équitable à la vaccination pour les jeunes concernés, y compris les bénéficiaires de l'aide médicale d'état (AME) ou sans droits ouverts.

La signature de cette convention présente plusieurs intérêts majeurs pour la Ville de Champigny-sur-Marne : renforcer la prévention et la protection de la santé des jeunes campinois, contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, valoriser le rôle des Centres municipaux de santé universitaires comme acteurs de proximité en santé publique, sécuriser juridiquement et financièrement l'intervention municipale, sans reste à charge pour la commune. La convention est conclue pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2025, renouvelable par tacite reconduction. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus et infections invasives à méningocoques dans les collèges conclue avec la CPAM, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, même intervention que pour la précédente convention. On n'a pas le bilan, c'est bien dommage. Est-ce que vous pourriez, du coup, Madame CARPE, nous donner quelques éléments, notamment au vu des grandes campagnes nationales qui ont été faites sur ce sujet-là ? »

Monsieur le Maire

« On vous transmettra tout cela. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté. Point numéro 5, Raymonde DUVERGER. »

A l'unanimité,

5) Signature de la convention locale conclue entre l'association d'action de santé libérale en équipe (ASALEE) et les Centres municipaux de santé de Champigny-sur-Marne

Mme DUVERGER

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la signature de la convention locale conclue entre l'association d'action de santé libérale en équipe (ASALEE) et les Centres municipaux de santé de Champigny-sur-Marne. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant numéro 6 à la convention avec l'association ASALEE 2019-2026.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Même intervention que pour les deux précédentes délibérations. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, on verra pour vous transmettre tout cela. Vous avez tous les éléments déjà depuis déjà quelques années, donc vous devriez avoir l'habitude de travailler un peu les dossiers, mais on sait bien que ce n'est pas le cas. Bien, donc on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 6, le programme des séjours, Saphir AKKOUCHE. »

A l'unanimité,

6) Programmation des séjours vacances 4-17 ans été 2026

M. AKKOUCHE

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Cette délibération concerne la programmation des séjours vacances 4-17 ans pour l'été 2026, où il est proposé un programme de 274 places, en plus des 36 des vacances d'hiver, soit un total de 310 places. C'est le même nombre de places qu'en 2025, avec une répartition adaptée aux demandes des usagers. Sachez que la majorité des séjours sont organisés sur les centres de vacances municipaux et deux séjours seront proposés à l'étranger, en Angleterre, dans le cadre des séjours linguistiques.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir cher public. Effectivement, j'ai des petites interrogations. S'il est possible de nous donner les chiffres, puisque l'on parle d'un budget constant, et on a quelques inquiétudes, notamment avec des témoignages de familles sur la dégradation du service. Vous savez qu'à Champigny, on défend le droit aux vacances. On est bien satisfaits de voir que les séjours se poursuivent, mais la grosse interrogation est de savoir dans quelles conditions ces séjours continuent à se poursuivre. Et dans le rapport, il y a une phrase d'entrée qui interroge : « pour 2026, sous réserve de disponibilité budgétaire, il est programmé... » etc. Je veux abréger pour la lecture. Vous avez vu la note comme moi, mais je ne peux pas m'empêcher du coup de vous interroger sur ce droit aux vacances, puisque l'on constate par ailleurs, sur les structures jeunesse, qu'il y a un recul au niveau des recrutements d'animateurs. Donc, que se passe-t-il ? Pour pouvoir fonctionner, c'est bien d'avoir des murs, de pouvoir y mettre les enfants, la jeunesse, encore faut-il y mettre les

moyens, c'est-à-dire un vrai contenu pédagogique, et surtout un personnel formé. Merci de me faire part des réponses à mes interrogations. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vais laisser le soin à Saphir AKKOUCHE de vous répondre sur vos questionnements. »

M. AKKOUCHE

« Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'au niveau des séjours, de toute façon, cela a toujours été plein et complet, notamment depuis ces dernières années. Je sais qu'au niveau des structures jeunesse, on a de plus en plus de monde qui participe aux séjours qui sont proposés et qui sont renouvelés d'ailleurs depuis ces dernières années. Sur le recrutement des animateurs, je n'ai pas eu connaissance de refus. Franchement, ça me surprend énormément ce que vous me dites. En tout cas, tout ce que je peux vous dire, c'est que la satisfaction, elle est à son comble, et c'est très bien. »

Monsieur le Maire

« Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Alors, pour être concrète, par exemple, la structure de Desvillette, qui reçoit presque une centaine d'enfants l'été, pour l'instant, ce qui est répondu aux parents c'est : on ne sait pas encore s'il y aura une équipe suffisante pour pouvoir ouvrir cette structure. Qui accueille quand même une centaine d'enfants l'été sur les quartiers des Boullereaux et Quatre-Cités. Et Monsieur AKKOUCHE, il parle en même temps que je parle. »

Monsieur le Maire

« Ça ne l'empêche pas de vous écouter. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Eh bien moi, je ne le fais pas en tout cas. C'est la moindre des corrections... »

Monsieur le Maire

« On a déjà eu des manques de correction parfois, je vous le rappelle. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Pas par moi. »

Monsieur le Maire

« Aussi de votre part. Alors peut-être pour vous répondre sur la phrase, parce que l'on peut faire raconter n'importe quoi à certains mots. Quand on est dans une délibération, « pour 2026, sous réserve de disponibilité budgétaire », c'est tout simplement, ça ne vous aura pas échappé, parce que nous n'avons pas voté le budget. C'est une simple formule. Le budget, il sera voté le 29 avril, et pas avant. Comme à chaque fois en période électorale, on a jusqu'au 30 avril pour voter le budget, donc c'est sous réserve, effectivement, de disponibilité budgétaire. Mais n'ayez pas de doute que le budget sera voté, quoi qu'il arrive, avant le 30 avril. Et donc il n'y a pas de raison que ces séjours ne puissent pas se faire. J'entends que vous ayez des inquiétudes. J'aurais aimé que vous les ayez aussi par le passé quand, au sein

du service jeunesse, on a supprimé les séjours au ski ou quand on a aussi laissé, puisque vous vous intéressez beaucoup aux Quatre-Cités, la structure du quartier dans un état délabré, où d'ailleurs les animateurs ne voulaient plus venir travailler. Aujourd'hui, on l'a refaite complètement, et donc on n'a pas de difficulté par rapport à cela. Et les séjours et ce qui se fait dans la structure sont deux sujets bien différents. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Donc on passe au vote. Oui, Madame KEITA, vous vouliez ajouter un mot ? »

Mme KEITA-GASSAMA

« Non juste, du coup, par rapport à mes interrogations, est-ce que je pourrais avoir les chiffres que j'ai demandés tout à l'heure à Monsieur AKKOUCHE ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien, il vous a répondu, il vous a dit que c'était complet. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Non, mais ça ne suffit pas comme réponse. Nous sommes l'opposition municipale. La moindre des choses, c'est la transparence que vous aviez promise. Aujourd'hui, la transparence n'est pas au rendez-vous sur plusieurs choses. À chaque fois, on veut vous interroger, comme mon collègue tout à l'heure l'a fait sur les appels, les marchés, etc. Les montants qui ne sont pas donnés, là, je vous demande une chose très simple. Donc, comme Monsieur AKKOUCHE affirme que les chiffres sont en augmentation, merci de nous les donner de manière écrite. »

Monsieur le Maire

« Vous avez dans la délibération, Madame KEITA, le nombre de places qui sont ouvertes, et on vous dit qu'elles sont complètes. Donc c'est simple, il suffit juste de faire l'addition. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Vous n'avez pas répondu à ma question. »

Monsieur le Maire

« Puisque l'on vous dit que c'est à niveau constant. Tous les séjours sont complets, donc, il n'y a pas de baisse par rapport à cela. Donc, vous avez votre réponse. Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté à l'unanimité. Je vous remercie, je pense que les jeunes apprécieront. Point numéro 7, Grégory GOUPIL. »

A l'unanimité,

7) Mise à disposition temporaire d'un radar sonore pédagogique entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Champigny-sur-Marne à la suite de l'appel à candidatures lancé en juillet 2025

M. GOUPIL

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la mise à disposition temporaire d'un radar sonore pédagogique entre la métropole du Grand Paris et la commune de Champigny-sur-Marne à la suite de l'appel à candidatures qui a été lancé en juillet 2025. Effectivement, le trafic routier représente la première source de nuisance sonore dans la métropole du Grand

Paris. 80 % de la population est exposée à des niveaux sonores supérieurs au seuil fixé par l'Organisation mondiale de la santé. Et dans le cadre de sa compétence bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement, la Métropole du Grand Paris a lancé, le 29 juillet 2025, un appel à projets pour la mise à disposition temporaire de radars sonores et pédagogiques. Et donc, en date du 6 octobre 2025, le bureau métropolitain a délibéré et retenu une liste de 26 premières communes bénéficiaires du dispositif, dont fait partie Champigny-sur-Marne. Donc, la mise à disposition d'un radar sonore pédagogique comprend la fourniture de matériel, son installation, sa désinstallation, l'entretien, la fourniture des données générées, et ce qui revient à la Ville est le support qui va accueillir le radar, candélabre de mobilier urbain, ainsi que la consommation électrique du quotidien. Cette action est complémentaire de celles déjà engagées par la municipalité en matière d'apaisement des circulations et de la sensibilisation des usagers au respect des vitesses autorisées. Elle a installé son dispositif de ralentissement, la pose de radars pédagogiques de vitesse et la requalification de l'espace public. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition temporaire d'un radar sonore pédagogique temporaire par la métropole du Grand Paris dans la commune de Champigny-sur-Marne à la suite de l'appel à candidatures de juillet 2025, étant entendu qu'une délibération du Conseil municipal sera nécessaire pour achever cette démarche.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, bonsoir, merci. Ce radar pédagogique pour le bruit, ça me semble une excellente idée. J'aimerais rappeler qu'il y a déjà un radar pédagogique concernant les vitesses, en particulier avenue Gourévitch. Et, depuis plusieurs années, c'était déjà le cas pendant l'ancienne mandature. Est-ce que l'on a analysé les données ? Est-ce que cela sert à quelque chose ? Parce que, finalement, les gens n'en tiennent pas du tout compte, et la vitesse est supérieure aux 30 km/heure préconisés. Donc voilà, j'aimerais savoir s'il y a quelque chose de prévu dans l'analyse des données, une réflexion postérieure à l'installation de ces radars. Et également, je voudrais signaler que les habitants, le long du boulevard Stalingrad, se plaignent également des sirènes qui semblent être actionnées alors que les voies sont dégagées. Donc, tous ces éléments devraient entrer en ligne de compte. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Ma collègue parlait tout à l'heure de transparence. Donc, effectivement, le dispositif paraît particulièrement intéressant, sauf que, quand on s'intéresse à la convention que vous nous avez donnée, eh bien il y a plein de choses qui manquent. C'est-à-dire que l'on ne sait pas où ça va être installé, puisqu'il y a beaucoup de petites choses en jaune, et ça, c'est assez régulier dans ce Conseil municipal. Je lis l'article 3 « périmètre de la convention, article maintenu uniquement pour l'installation sur voirie communale territoriale,

nom de la voirie XXX, commune de la voirie XXX, article 3, périmètre de la convention l'autorisation du radar sonore sur voirie départementale, article maintenu uniquement sur voirie départementale, nom de la voirie », il n'y a toujours rien. Enfin il y a plein de choses qui sont en jaune, donc qui n'ont pas été renseignées. Donc c'est un peu compliqué de savoir de quoi on parle. Vous nous faites adopter une convention qui va nous engager sur un dispositif que l'on ne peut que soutenir, mais on n'a aucun élément. En réalité, vous nous donnez un document, on va dire un modèle, et je trouve que, comme le disait tout à l'heure ma collègue, ce n'est pas très respectueux de votre opposition, et encore plus des autres membres du Conseil municipal qui n'ont peut-être pas regardé et des habitants, puisque l'on est incapable de savoir de quoi on parle, où cela va se mettre en place, et ainsi de suite... »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Est-ce que si vous aviez eu l'adresse des voies départementales, cela aurait changé votre vote ? »

M. MAILLER

« Eh bien, cela m'aurait permis de mieux comprendre ce que vous voulez faire. »

Monsieur le Maire

« D'accord, mais ce n'est pas ma question. »

M. MAILLER

« Mais parce que vous aimez bien faire des gadgets, vous aimez bien faire des petits trucs à droite à gauche pour faire croire... On a fait un arboretum qui est pourri. Vous mettez des noues... »

(Vives protestations)

M. MAILLER

« Il est complètement pourri parce qu'il n'est accessible à personne. Vous ne pouvez pas y accéder quand vous voulez. Vous parlez de noues, mais quand on regarde ce que sont les noues, ce n'est certainement pas un bac à fleurs amélioré. C'est vraiment de la pleine terre. Donc voilà, si c'est un gadget de plus, au moins, ayez la correction de nous donner les éléments, de savoir où vous voulez l'implanter afin que l'on discute avec vous de la pertinence du projet. »

Monsieur le Maire

« Bien, Monsieur MAILLER, la première des corrections, puisque vous en appelez à la correction, ce n'est pas de dire que les gens font des choses pourries. Je trouve que vous qui nous parlez souvent des agents municipaux, ils apprécieront les propos que vous venez d'utiliser à leur encontre pour dire qu'ils font des choses pourries. En l'occurrence, quand on fait le réaménagement d'une rue et que l'on met 500 m² de noues paysagères, ce n'est pas un bac à fleurs. »

M. MAILLER (hors micro)

« Totalement. »

Monsieur le Maire

« Je parle, Monsieur MAILLER. Quand vous parlez, même si ça me coûte, eh bien je vous écoute. Eh bien vous, vous ferez pareil. Cela s'appelle la correction, ce dont vous venez de parler et que vous n'avez jamais eu au cours des six dernières années. Donc, puisque cet élément, que vous appelez un gadget, n'est pas quelque chose qui est proposé d'ailleurs par la Ville, c'est quelque chose qui est proposé par la Métropole. La Métropole est en charge de la question du bruit, ça fait partie de ses compétences dans le cadre de Bruitparif. Donc, de quoi a besoin la métropole ? D'avoir des capteurs dans chacune des Villes de la Métropole pour avoir une bonne lecture de l'impact du bruit. On est une Ville, au cas où cela vous aurait échappé, avec des voies départementales, mais aussi une autoroute, avec des voies ferrées, donc on est très soumis à la question du bruit. Et donc, bien évidemment, la Métropole s'est dit : Champigny, c'est intéressant d'avoir des relevés. Ils nous proposent de mettre en place à titre gratuit un capteur. Ce capteur, qui est un radar sonore, ce n'est pas la même chose, pour répondre à la question de Madame CAPORAL, que celui que vous avez évoqué sur la vitesse. Il n'y a rien qui s'affiche. C'est justement pour récupérer de la donnée, et voir effectivement s'il y a des éléments à exploiter et, par rapport à cela, des mesures à prendre. Donc c'est véritablement ça, la nature de ce dispositif. Il ne faudrait pas que les gens, parce qu'il y aurait un indicateur, en disant que ça fait du bruit, s'amuse, parce que cela peut arriver parfois, à augmenter le score. Ce n'est vraiment pas du tout ça l'objectif. L'objectif sur ce radar pédagogique, c'est d'annoncer qu'il y a un radar effectivement. Les gens n'auront pas la vue sur la donnée qui sera produite, par contre, ce sera bien évidemment analysé par la Ville et par les services de la Métropole dans le cadre de la consolidation des données qui sont absolument nécessaires pour avoir une approche globale sur l'ensemble de la Métropole qui, compte tenu de l'échelon territorial, de la densité, est bien évidemment l'échelon le plus soumis à ces éléments de bruit. Donc voilà pour vous répondre à cette question. Madame CAPORAL, vous vouliez préciser quelque chose peut-être ? »

Mme CAPORAL

« Oui j'entends bien, merci, mais cela revient aussi à poser la question : a-t-on les données ? Est-ce qu'on les utilise ? Par exemple, les données du radar pédagogique sur la vitesse de l'avenue Gourévitch ou d'autres, il y en a d'autres aussi, quai Gallieni, par exemple... »

Monsieur le Maire

« Il n'y avait pas de données. Puisque vous avez eu la courtoisie d'expliquer que c'était mis en place à l'époque de l'ancienne mandature, donc si vous vous étiez intéressée véritablement au sujet, vous auriez pu voir que c'était un effet uniquement, je reprendrai peut-être l'expression de Monsieur MAILLER, uniquement d'affichage visuel. Il n'y a pas du tout de consolidation des données. Là, on est sur une technologie complètement différente, puisque l'on a l'enregistrement de données et, derrière, une exploitation. Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Grégory GOUPIL. »

M. GOUPIL

« Merci Monsieur le Maire. Non, juste pour expliquer à Madame CAPORAL que l'on a aussi maintenant une police municipale. Donc, cet outil pédagogique nous a également permis, par de nombreuses heures d'observation, de mettre en place des contrôles vitesse jumelles, sur le site boulevard Gourévitch notamment. Et puis juste vous rappeler, mais ça, on le dit depuis 6 ans, surtout quand ce sont des sujets qui vous intéressent, s'il vous plaît, de lire les conventions, les documents que l'on vous donne, parce que vous êtes toujours en train de dire que l'on ne vous donne pas les documents, que ce n'est pas assez explicite, etc. Juste, si vous reprenez l'article 7 « Obligations de la Métropole du Grand Paris », en fait, vous avez votre réponse, Madame CAPORAL. Mais vous reposez les questions parce que, souvent, vous ne lisez pas les documents. Je vais lire la réponse, comme ça, vous allez l'avoir : « L'obligation de la Métropole du Grand Paris » donc le dernier alinéa, « Communiquer les résultats transmis par les prestataires à la commune et au territoire gestionnaire. » Voilà, vous avez votre réponse. Bien sûr qu'il va y avoir des données qui vont être communiquées, tout simplement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER, une autre intervention. »

M. MAILLER

« Non, c'est ma collègue. »

Monsieur le Maire

« Madame Guillaume. »

Mme GUILLAUME

« Juste en deux mots, est-ce que vous pouvez nous préciser dans quel article on trouve l'adresse ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien l'adresse, on vous a répondu sur l'adresse. On vous a dit qu'il n'y a pas d'adresse pour l'instant, puisque c'est une convention. On sera fixés après, en lien avec les services techniques de la Métropole qui font leur diagnostic. C'est pour ça que j'ai posé la question s'il y avait une adresse particulière, si ça changeait votre vote. C'est sur une voie départementale, c'est ce qui est arrêté, et c'est ce qui est clairement dans la délibération. »

Mme GUILLAUME

« Ce serait intéressant de savoir quelle adresse. »

Monsieur le Maire

« De toute façon, ça ne change rien. Que ce soit l'avenue du Général-de-Gaulle ou l'avenue Salengro, je vais vous dire, ça ne change pas fondamentalement les choses. Bon, ce sera regardé aussi, justement, en fonction d'un certain nombre de contraintes. Moi, j'aurais plutôt tendance à élire l'avenue du Général-de-Gaulle ou l'avenue Marx-Dormoy, parce que c'est là où l'on a aujourd'hui des pointes de vitesse qui peuvent déclencher des éléments sonores. Mais peut-être que les techniciens - moi je ne suis pas technicien du bruit - peut-être que les techniciens diront que c'est aussi intéressant sur l'avenue Roger-Salengro, compte tenu du flux de travaux que nous avons sur cette avenue. Voilà. On s'en remettra aux techniciens qui seront amenés à travailler sur le sujet avec la Métropole. Le tout, c'est que ce soit sur une voie

départementale, conformément à ce que nous allons voter. Oui, Monsieur MAILLER à nouveau. »

M. MAILLER

« Oui, alors deux choses pour répondre à Monsieur GOUPIL. Monsieur GOUPIL, c'est vrai que vous aimez, en Conseil municipal, nous dire que l'on n'a qu'à lire les documents, mais je vous rappelle que l'obligation qui est faite à la commune, c'est de nous donner des notes de synthèse avec les éléments qui permettent de comprendre le dossier, sans avoir besoin d'aller chercher des informations. Je sais que vous n'aimez pas faire ça, que vous nous renvoyez... J'espère que si nous arrivons aux affaires, vous verrez la différence de ce que l'on est capables de vous produire. »

(Brouhaha et rires)

M. MAILLER

« C'est une manière de valoriser le travail. Pourquoi vous avez été capables, pendant ce Conseil municipal, pendant ces six ans, à un moment donné, de nous envoyer carrément une page blanche, juste avec le numéro d'ordre du jour et le titre. Je pense encore une fois, Monsieur GOUPIL, que le jour où vous serez peut-être dans l'opposition, vous apprécierez que l'on vous donne des documents qui vous permettent de comprendre les sujets, et d'éviter de passer du temps à poser des questions qui ne devraient pas être posées. Et regardez ce que font certaines autres villes de droite, vous verrez que les notes, elles sont quand même de meilleure qualité, et volontairement. Et je pense que les services seraient certainement plus valorisés de faire de vraies notes que de faire des bouts de notes où, en fait, on ne dit rien à l'intérieur. Et pourtant, ce sont des dossiers qui sont importants qu'ils maîtrisent et qu'ils gèrent pour la commune.

Et concernant mon intervention sur l'arboretum, quand je dis « tout pourri », c'est qu'en fait, on ne peut pas y accéder. Ce n'est pas la qualité de ce qui est fait à l'intérieur. »

(Exclamations dans l'assemblée)

M. MAILLER

« En bordure d'une départementale, je ne suis pas sûr que ce soit la même chose, mais qu'il soit fermé au public, ce n'est pas, à mon sens, une très bonne solution. Et quand vous parlez des noues, il me semble que les noues en général, ce ne sont pas de grandes surfaces, mais pas simplement un tour d'arbre. »

Monsieur le Maire

« On est bien loin du sujet. Vous partez sur autre chose. Donc, sur ces différents points, pour vous répondre une nouvelle fois... »

M. MAILLER

« Je n'ai pas fini mon intervention, Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire

« On n'est pas sur le sujet, Monsieur MAILLER. Vous parlez sur les noues, vous parlez, en plus vous mélangez les choses. Ne parlez pas en même temps que moi. Vous mélangez les choses, en plus avec des propos mensongers, puisque je ne vous ai pas dit que vous aviez précisé que l'arboretum était pourri. Je dis que c'est les noues que vous aviez dit qui étaient pourries. C'était un bac à fleurs. L'arboretum, en l'occurrence, oui, il est visible de l'extérieur, tout le monde peut en profiter. C'est un arboretum pédagogique, donc ce sont les enfants qui y vont dans le cadre des centres de loisirs. Et après, il y a des ouvertures ponctuelles. C'est exactement le projet. Après, si vous l'ouvrez en permanence, cela s'appelle un square. Ce n'est pas du tout la même chose. Mais chacun peut en profiter au quotidien. Alors on est bien loin du sujet du radar pédagogique sonore, mais je vous rappelle que, puisque vous voulez reparler du passé ou de l'avenir, les services aussi apprécieront le manque de notes de synthèse, le rien du tout, des choses pourries. Vous avez une note de synthèse sur ce rapport. Je vous invite à peut-être mieux la consulter, et vous avez effectivement le détail de la convention.

Mais moi, j'ai été 12 ans dans l'opposition, puisque, à l'époque, c'est comme cela qu'on nous appelait. Eh bien, dans cette période, j'ai vu des notes beaucoup plus succinctes, y compris même des rapports budgétaires très légers par rapport à ce que l'on a aujourd'hui, vous voyez. Donc on a déjà connu cette période-là, donc on a déjà donné, et je crois d'ailleurs que les Campinois l'ont bien vu. Donc on va pouvoir passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est une adoption à l'unanimité. Un long débat pour un simple dispositif qui fait l'unanimité, c'est très bien, on aura certainement la même chose pour le point suivant, j'imagine, pour 98 cm², un peu moins d'un mètre carré. Yann VIGUIÉ. »

A l'unanimité,

8) Désaffectation et déclassement d'une portion du trottoir communal d'une surface de 0,98 m² sis 12, rue du Marché (au droit de la parcelle AX29) en vue de son intégration dans la future construction de la halle gourmande du centre-ville

M. VIGUIÉ

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir à tous, et Mesdames et Messieurs les membres du public. Effectivement, comme vous l'avez dit, Monsieur le maire, je déborde un tout petit peu de mon intervention, puisque c'est la seule de ce Conseil dans cette dernière réunion de mandature. Je crains que ce sujet-là amène aussi éventuellement un débat pour moins d'un mètre carré, comme la question précédente. Mais ce que je voulais dire, c'est que, si vous veniez aussi, Mesdames et Messieurs de l'opposition aux commissions, on aurait pu avoir ces débats-là, puisque, pas plus tard qu'il y a une semaine, avec Monsieur GOUPIL, on a décidé qui sur quel sujet, quel débat et, c'est d'un commun accord et à l'unanimité des membres de la commission que l'on a dit : le radar pédagogique, ça peut être pas mal que ce soit Monsieur GOUPIL qui rapporte et moi sur celui-là, et vous auriez pu participer au débat. Dans la mandature précédente, nous n'avons jamais manqué, Franck BARON et moi-même, de débats de commissions. Nous avons même failli mettre la majorité de l'époque en minorité. Bon, c'est quand même embêtant. À un moment donné de cette mandature, et, en tant que président de cette commission qui traite ces deux sujets-là, je n'ai raté qu'une séance de présidence et, malheureusement, à part un peu la première année, le fait d'avoir brillé par

votre absence ne permet pas toujours un débat éclairé que l'on pourrait avoir en commission, ce qui permettrait d'enregistrer des avis publics en Conseil municipal. Je dis cela pour ne pas perdre trop de temps et avancer sur cette désaffectation et déclassement du trottoir communal pour moins d'un mètre carré sis 12, rue du Marché au droit de la parcelle AX29, en vue de son intégration dans la construction de la future halle gourmande du centre-ville. Il s'agit, et vous l'aurez compris, dans le cadre de la requalification du centre-ville, la municipalité a décidé la construction d'une halle gourmande en lieu et place de l'actuel îlot Carnot en cours de démolition. Le projet de construction de cette halle gourmande nécessite une mise en cohérence de l'alignement afin de permettre la réalisation des travaux et l'intégration paysagère du futur bâti. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la désaffectation de cette portion de trottoir. Cette désaffectation et ce déclassement n'auront, rassurez-vous, aucun impact sur les conditions de circulation des piétons et, j'espère, des vélos aussi. Aucune enquête publique n'est requise dans le cadre des dispositions légales en vigueur. Il est proposé au Conseil municipal d'acter la désaffectation et de décider le déclassement de cette portion. Si vous me permettez, un dernier petit mot pour conclure : ces périodes de fin d'année sont aussi l'occasion de faire des bilans et des fois du ménage. Et j'étais assez content de retrouver ces documents qui ont vingt ans, de M. BARGERO à l'époque, qui proposait de « vouloir dire ma ville » et d'autres documents. Je suis très heureux que ces dossiers du centre-ville enfin avancent, puisque l'on avait des documents il y a une vingtaine d'années, qu'ils faisaient de grands projets et de grandes promesses, et là, on a notamment sur le centre-ville des tas d'autres dossiers, du concret, et je vous en remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors, si l'on veut rappeler l'histoire, je rappellerai que la campagne de 1989 avait un très, très beau projet. On parlait de la refonte du centre-ville, on ne l'a jamais vue. Mais elle est là, aujourd'hui. Madame CAPORAL.

Mme CAPORAL

« Merci. Sur cette parcelle, nous voterons contre, puisqu'il s'agit de ce projet de centre-ville pour lequel nous ne sommes pas d'accord. Si le projet du centre-ville a vu le jour, c'est aussi parce que cela a été travaillé pendant les anciennes mandatures. »

(Rires)

Mme CAPORAL

« Eh bien désolée, si vous n'êtes pas d'accord, vous n'êtes pas d'accord, tant pis. D'autre part, concernant la présence aux commissions, si nous avons plus de réponses à nos questions pendant les commissions, on y assisterait davantage. Nous étions dans la même commission pendant la dernière mandature, vous n'y assistiez pas tellement plus. Voilà. Je rappelle quelques petites vérités comme cela. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Oui, je suis obligée de réagir quand même, Monsieur VIGUIÉ, quand vous dites des commissions où l'on vous répond à vos questions, les débats sont éclairés... Ça, c'était dans vos rêves, mais ce n'était certainement pas dans cette mandature. »

(Applaudissements)

Mme KEITA-GASSAMA

« Quand j'ai participé aux commissions, je me suis efforcée d'y participer à chaque fois, quand on pose des questions sur les délibérations, c'est : on vous répondra en Conseil municipal. Et c'est unanime. C'est tous les collègues. Alors là, je ne sais pas dans quelle commission vous étiez, mais ce n'était certainement pas les mêmes que nous. Ça, c'est le 1.

Concernant les réponses à vos questions, Monsieur le Maire, puisque vous parlez encore une fois de transparence : « Nous, quand on était dans l'opposition... » Vous ressassez le passé, mais vous étiez censé faire mieux, non ? C'est toujours ça votre réponse. Vous ne faites pas mieux. Regardez, juste une simple question, quand je demande les chiffres des enfants qui sont partis à travers les années, c'est compliqué de nous donner ces chiffres-là. N'oubliez pas que l'on a claqué la porte ici à cause d'un budget municipal où l'on posait des questions sur le budget, et vous n'étiez pas foutu de nous répondre sur le budget. Ce n'est pas le moindre des points. On parle du budget, on parle des choix politiques qui vont être faits sur cette Ville, et vous ne nous avez pas répondu. N'oubliez pas que nous avons claqué la porte, tous les élus ici de l'opposition, parce que vous ne nous avez pas répondu. Et nous vous répondions sur les questions, parce que j'étais dans la majorité municipale, on avait même des débats qui duraient jusqu'à 2 heures du matin, et on redonnait la parole, quand bien même il était très tard dans la nuit.

Je voulais aussi revenir, du coup, sur cette fameuse halle gourmande. Effectivement, nous allons nous associer au vote. On votera contre cette délibération, puisque c'est une halle gourmande qui peut être, certes, un très beau projet au départ, mais il se trouve que c'est un projet qui est fait contre les Campinois, sans les Campinois. J'ai été sur les marchés interroger les différents forains, et ils nous ont fait savoir que c'était un projet qui se faisait quand même sans eux. Et, au-delà de ça, cela ne va pas dans le bon sens. Vous dites « grâce à vous », Monsieur VIGUIÉ, c'est vraiment gonflé. C'est vrai que les études, c'est grâce à vous ! Vous avez eu le temps de faire tout cela en 6 ans ! Vous êtes très, très fort ! Après le COVID, non, arrêtez, soyez sérieux un minimum... Il y avait un projet que vous avez remixé, il y a eu des études, il y a eu des fouilles archéologiques aussi qui ont retardé le centre-ville, mais il y avait bien un projet au départ que Monsieur le Maire avait lancé. Les fouilles archéologiques, tout le monde peut regarder dans *Le Parisien*. Enfin voilà, ce sont des choses qui ont existé très concrètement, et d'ailleurs, le projet avait même été présenté. Je vais m'arrêter là. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Oui, j'avais envie de réagir aux propos de Monsieur VIGUIÉ. Je crois que tous mes collègues ont applaudi, parce que moi, personnellement, je n'assiste plus à la 3^e commission dans le sens où, quand on pose une question, effectivement, on n'a pas la réponse. Donc, ce n'est pas la peine d'aller perdre son temps. Le centre-ville, vous dites que c'était depuis 1989, qu'il n'y a pas de projet, etc. J'ai envie de dire aujourd'hui que le centre-ville que vous proposez,

les projets que vous êtes en train de présenter et de mettre en œuvre, c'est quand même grâce aux acquisitions de la précédente mandature. Vous n'êtes pas arrivé et avez acheté les parcelles. Donc cela veut dire que vous êtes arrivé et vous avez pu bénéficier des achats et acquisitions qui ont été faits durant les différentes mandatures précédentes, ce qui vous a permis, aujourd'hui, de sortir un projet. Et, comme l'a dit ma collègue Fily KEITA, effectivement, il y avait les deux projets qui s'opposaient : le vôtre et le nôtre. C'est vous qui avez gagné cette élection, voilà. Vous présentez votre projet, mais de dire que vous êtes arrivé, et qu'en six ans, vous avez acquis tous les terrains pour pouvoir faire ce que vous faites aujourd'hui, je crois que c'est un peu se moquer des Campinoises et des Campinois, et que personne n'est dupe. Voilà.

Monsieur le Maire

« Monsieur LURIER. Ah, il y avait Monsieur MAILLER avant, qui avait levé le doigt. »

(Monsieur MAILLER indique à Monsieur LURIER qu'il peut intervenir avant lui.)

Monsieur le Maire

« Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« J'ai relevé les propos de votre collègue VIGUIÉ parce que je connais au moins une commission où un membre a participé le plus régulièrement possible, sauf à un moment où, malheureusement, mon état de santé m'a contraint à déclarer forfait. Mais donc il est faux de dire, comme le dit Monsieur VIGUIÉ, que tous les membres de l'opposition ne participaient pas aux commissions. Et puis, par ailleurs, pour le travail au sein de ces commissions et les réponses qui pouvaient être apportées, l'honnêteté me commande de souligner qu'au sein de la 1^{re} commission, j'ai travaillé, entre guillemets, sous la présidence de Madame AMAR, j'ai quand même obtenu un certain nombre de réponses aux questions que je posais. »

(Approbation de la majorité)

M. LURIER

« J'ai un peu plus d'honnêteté que certains, et donc j'aimerais quand même le souligner. Je n'ai pas eu toutes les réponses à toutes les questions que j'ai pu poser, je n'ai pas forcément eu de réponse aux quelques propositions que j'ai pu faire, mais il me semble que ce serait malhonnête de ma part de dire le contraire. Bien entendu, je ne parle que de la 1^{re} commission et de Madame AMAR, et de Madame THIROUX aussi en ce qui concerne les questions plus relatives au personnel. Voilà. Je voulais aussi souligner que ces derniers Conseils municipaux, c'est pas mal parce que, d'un coup d'un seul, les muets du sérail se réveillent. Je sens que, ce soir, on va plus entendre en une séance un certain nombre de conseillers municipaux de la majorité qu'on ne les a entendus en 6 ans. Somme toute, c'est pas mal. »

Monsieur le Maire

« Vous savez, c'est toujours comme ça, le dernier Conseil municipal de fin de mandat. Les esprits ont tendance un peu à s'échauffer, il y a du public. C'est comme ça tous les 6 ans, c'est un peu ça, un rituel. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Je crois que mes collègues ont tout dit. Effectivement, la question de participer à des commissions où, en fait, on nous fait lecture, enfin, on ne nous fait même pas lecture des notes, on nous demande : est-ce que vous avez des questions ? Effectivement, dans la 6^e commission, ça, je peux le mettre au crédit de Monsieur LATRONCHE, c'est que les notes qui sont données sont plutôt assez complexes. On avait beaucoup de réponses en général. On n'a que quelques points, et ce sont des commissions qui ne durent que 15 minutes. Pour moi, une commission municipale, c'est une commission où l'on travaille sur le dossier, où l'on étudie ensemble et où l'on voit quelles sont les choses que l'on peut décider ensemble. Même si c'est vous qui avez la main, c'est au moins recueillir nos avis, et pas simplement nous demander : qu'est-ce que vous avez à dire ? Est-ce que vous avez des questions ? Et en sachant que, la plupart du temps, autant sur les questions culturelles Monsieur LATRONCHE, là-dessus, je n'ai aucun reproche à vous faire, mais dès lors que l'on abordait des questions qui sortaient un petit peu du champ et qui étaient notamment des questions sur les budgets, notamment qui auraient pu être l'objet de discussions, tout était renvoyé systématiquement au Conseil municipal. Et quand on arrive au Conseil municipal, on pose des questions, on fait semblant de ne pas comprendre les questions que l'on pose, on nous fait passer pour des imbéciles pour éviter d'y répondre. Et donc, effectivement, les commissions aujourd'hui, très clairement, ben quand nos commissions, elles peuvent durer un 15-20 minutes, je ne vois pas vraiment l'intérêt, si l'on ne peut vraiment pas échanger, discuter, peut-être faire des aménagements dans les propositions. Et si c'est juste pour nous présenter des notes, eh bien, écoutez, on sait particulièrement bien lire, on arrivera à le faire sans avoir besoin d'aller en commission. Et c'est bien dommage parce que, pour nous, une commission, c'est autre chose que simplement un lieu où l'on vous dit : Bonjour, ça va ? Qu'est-ce que vous en pensez ? Au revoir, merci, à la semaine prochaine. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, alors Sophie AMAR et Aurore THIROUX. »

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. D'abord je tiens à remercier chaleureusement Monsieur LURIER pour son honnêteté, parce que d'entendre Madame Fily KEITA dire que, dans toutes les commissions, il n'y avait pas de réponses, j'en avais un peu gros sur le cœur, comme on dit dans la vie courante. Nous nous sommes toujours efforcés, en 1^{re} commission, de dialoguer dans la mesure de nos compétences, et d'apporter des réponses aux questions de Monsieur LURIER. Monsieur SY était le grand absent de la 1^{re} commission, donc je ne peux rien dire en ce qui concerne Monsieur SY. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, je tiens à rappeler que j'ai fait deux mandats avec Monsieur le Maire dans l'opposition, et que je trouve que vous embellissez particulièrement votre comportement vis-à-vis de l'opposition. Je vais vous donner mes souvenirs. Moi, déjà à l'époque, Monsieur le Maire, qui n'était qu'un conseiller municipal dans l'opposition, m'avait demandé de travailler sur les budgets, ce que je faisais. Et je peux vous dire que je passais énormément d'heures chez moi à essayer de comprendre. Bref, j'arrivais au Conseil municipal et je posais des questions. Je me rappelle une fois d'une remarque de Monsieur ADENOT, paix à son âme, qui, très gentiment, mais un petit peu en se moquant de moi, à la fin de mon intervention, m'a répondu : « Madame AMAR, que de chiffres ! » C'était ça la réponse, et puis il a ajouté : « On vous écrira ». Les services m'ont effectivement écrit pour faire un copier-coller des phrases du rapport. En deux mandats, je n'ai

jamais eu le début d'une explication sur mes questions qui provenaient de maintes heures de travail à mon domicile. Donc, vraiment, Madame KEITA, je n'ai pas du tout, du tout les mêmes souvenirs que vous. »

Monsieur le Maire

« Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Bonsoir à tous. Écoutez, je me joins en tout cas à ce que vient de dire Madame AMAR. Si je peux me permettre d'évoquer mon expérience personnelle, puisque moi aussi, j'ai fait partie de l'opposition. On était à la commission d'urbanisme, et Monsieur DUVAUDIER peut vous l'attester, j'ai dû être absente peut-être deux fois de toute la mandature. Sur la fin, le président, c'était Monsieur FAUTRÉ. Je peux vous dire que, chaque semaine, on travaillait nos dossiers avec Monsieur DUVAUDIER. On est venus avec nos questions à chaque fois, et on n'a eu aucune réponse. Et ce n'est pas pour autant que l'on a jeté l'éponge et que l'on a décidé de ne pas venir. On a continué à venir jusqu'au bout. Je tenais quand même à le souligner. »

Monsieur le Maire

« Merci. Eh bien, écoutez, quelques mots de conclusion avant d'adopter cette délibération, qui concerne à peine un mètre carré tout de même. Pour vous dire déjà sur des réponses par rapport aux délibérations. Ce que vous dites, je m'inscris totalement en faux avec ce que vous avez affirmé. Vous venez de le passer en revue sur les commissions, que ce soit sur l'urbanisme ou le développement économique, les finances ou les ressources humaines, que ce soit sur le sport ou la culture, vous venez vous-même de dire que vous avez eu des échanges constructifs et des réponses. Et d'ailleurs, à chaque fois que l'on a un Conseil municipal, quand une question est posée en commission et que la réponse est apportée en commission, moi je l'ai, j'ai la question qui a été posée, j'ai la réponse qui a été donnée. Et ensuite, quand la réponse n'a pas été apportée, elle vous est apportée en séance. Et donc je vois bien, effectivement, qu'il y a bien des questions qui sont posées, et vous avez bien des réponses.

Alors vous nous dites : il ne faudrait pas se moquer du monde. Ceux qui se moquent du monde aujourd'hui, c'est vous. Il faut être clair. Vous avez raison de dire qu'il y a eu des acquisitions qui ont été faites par le passé. Bien sûr, en 20 ans, il y a eu des acquisitions. Les premières acquisitions sur l'îlot Carnot, elles datent de 2006. Je m'en souviens, j'avais rencontré des gens lors de la campagne de 2008. Vous voyez, ce n'est pas d'hier. Bien évidemment que l'on a pu aller plus vite parce qu'il y avait certaines acquisitions, mais tout n'était pas fait. D'ailleurs tout n'est pas encore fait sur l'îlot Carnot. Et vous nous dites : il y a eu des fouilles archéologiques. Les fouilles archéologiques, il n'y en a jamais eu sur l'îlot Carnot ; les fouilles archéologiques, elles ont eu lieu sur l'îlot Verdun et, en 2021, vous n'étiez plus là. Donc maintenant... Je veux bien que vous transformiez la réalité des faits, non, non, il y a eu des fouilles archéologiques sur le centre-ville, c'était sur Union-Jaurès. Vous savez, l'histoire, je la connais, je la connais par cœur. Sur Carnot, il n'y a jamais eu de fouilles archéologiques. Voilà. On a des relevés de l'INRAP. On suit cela de très près. Moi, ce sont des questions qui me passionnent. Et donc on a eu des fouilles archéologiques sur la médiathèque, on a eu des fouilles archéologiques sur l'îlot Verdun, il n'y en a jamais eu sur l'îlot Carnot, d'accord ? Donc, il ne faut pas raconter n'importe quoi. La réalité des faits, elle est là, et chacun peut aller consulter ce que je viens de dire. Il y a le site de l'INRAP avec les études qui sont faites.

Quand on est arrivés, il faut quand même redire les choses... Vous dites : vous avez gagné, on fait votre projet, Caroline ADOMO. C'est vrai, et il n'y avait pas du tout le même projet. Vous dites : vous modifiez le projet. On a tout repris, on a tout repris. Qu'est-ce qui était prévu sur l'îlot Verdun ? 200 logements, pas du tout d'étalonnages, pas du tout les mêmes commerces, une médiathèque de 1300 m². Aujourd'hui, on est sur une autre localisation pour la médiathèque. On a pu remettre le dispositif pour les jeunes, le Carré jeunes. Au départ, ce n'était pas l'intention que l'on avait affichée. On voulait mettre le centre de santé, on n'a pas pu le faire pour des questions de résistance au sol et de hauteur sous plafond. Donc c'est pour ça qu'on l'envisage maintenant au niveau de la pointe Albert-Thomas. Mais, en tout état de cause, on a complètement revu déjà le premier îlot, l'îlot Verdun. Ne dites pas que c'est le même projet ou que l'on aurait modifié à la marge, on a tout revu sur ce plan-là. La seule chose que l'on a gardée, c'était l'idée du transfert du Monoprix. Mais vous reconnaissez, pour chacun qui va dans le magasin Monoprix, que ce n'était pas forcément le projet qui était prévu, y compris sur le plan architectural. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point : la médiathèque. Je viens de le dire, elle était prévue dans l'îlot Verdun, 1300 m². Aujourd'hui, vous avez une médiathèque qui est le long du pont, qui est en train de se construire qui fait 4000 m². Vous n'allez pas me dire que c'était votre projet ! À cet endroit-là, vous aviez quoi ? Vous aviez du logement social avec VALOPHIS. Les acquisitions, elles n'étaient pas bouclées. C'est nous qui les avons bouclées, y compris avec des questions de relogement. Je me souviens être intervenu personnellement pour des relogements avec Léon NGANDÉ, avec des situations difficiles de gens qui n'avaient d'ailleurs pas de baux, avec des propriétaires parfois indélicats, on peut le dire maintenant. Et sur l'îlot Carnot, tout n'est pas encore complètement réglé. On aura l'occasion de le voir, au niveau des libérations, on en reparlera, mais tout n'est pas réglé. Donc on a avancé. Donc ne venez pas dire aujourd'hui qu'on a légèrement modifié le projet, qu'en gros, si cela a pu se faire, c'est parce que vous aviez tout fait. Non, rien du tout, rien du tout. Ce n'est pas parce qu'il y avait quelques parcelles qui avaient été acquises que cela a pu se faire. Et le projet n'était pas le même. Et d'ailleurs, vous l'avez dit tout à l'heure, il y a eu un affrontement sur les projets. Et cet affrontement, c'était celui des élections municipales. Et donc, en l'occurrence, les Campinois ont tranché. Et aujourd'hui, nous respectons notre engagement avec les Campinois pour mettre en œuvre ce projet d'aménagement du centre-ville, y compris avec cet alignement qui, d'ailleurs, n'est pas que l'objet qui est là, puisque le mètre carré en question, c'est pour les espaces publics, et l'intégralité d'ailleurs des espaces autour de la médiathèque. Je reprendrai un peu plus précisément ce qui a été dit par le rapporteur tout à l'heure. Ce n'est pas l'intégralité de l'îlot Carnot qui fera la halle, c'est uniquement le bâtiment ANARO. Le reste, c'est autre chose. Le reste, ce sont des espaces nouveaux qui manquent, avec la possibilité d'avoir un parvis absolument nécessaire. Donc vous pouvez dire n'importe quoi, la réalité, c'est que vous avez eu 30 ans pour le faire. Je le rappelle : la campagne de 1989 de Jean-Louis BARGERO, c'est : on s'engage à faire un projet de centre-ville en 1989 sur ce mandat. Ça fait 5 des mandats, 30 ans, même si Jean-Louis Bargerio est resté maire pendant 30 ans, il n'en reste pas moins qu'il a eu le temps pour le faire, et que l'ancienne équipe a eu le temps pour le faire. On cherche encore la modification qui est intervenue sur le centre-ville, hormis construire un bâtiment à l'angle de la rue Dimitrov, qui s'effondre aujourd'hui, on n'a pas vu grand-chose en 30 ans. Là, nous, voilà : an 6 ans, on n'a pas tout fini, c'est clair. D'ailleurs ce n'est pas tout à fait 6 ans, c'est 5 ans et demi, mais les choses ont avancé, y compris sur des espaces où nous n'avions pas l'intégralité de la maîtrise foncière, bien loin de là. Un dernier mot peut-être, Madame ADOMO, et après on va pouvoir passer au vote, parce qu'on n'est que sur un mètre carré. J'espère que l'on ne va pas multiplier par 11 ! »

Mme ADOMO

« Merci Monsieur le Maire de me redonner la parole. Je voulais quand même apporter quelques précisions. Le premier point, il me semble que l'îlot Jaurès, c'est bien le centre-ville, hein ? »

Monsieur le Maire

« Oui, mais on parlait de l'îlot Carnot, Madame KEITA parlait de l'îlot Carnot, c'est ce qui a été dit. »

Mme ADOMO

« Peut-être, mais il me semble bien que cela fait partie du centre-ville. Le deuxième point, il me semble que je n'ai pas dit que nos projets étaient les mêmes ou que cela a été modifié ou je ne sais quoi. Je n'ai pas parlé de nos projets, j'ai dit qu'il y avait deux projets, le vôtre et le nôtre. Effectivement, vous avez bien résumé. Il y a eu des élections municipales qui ont tranché. Voilà.

Le troisième point, je pense que c'est important d'avoir des précisions quand vous parlez de Monsieur BARGERO, qui a beaucoup fait pour cette commune. Moi, il y a 30 ans, je n'étais pas élue, donc quand vous dites « vous », je pense qu'il faut être plus précis dans vos propos. C'est important. Là, je crois que c'est mon deuxième mandat ; il y a 30 ans, je n'étais pas là. Voilà. J'aime bien que les choses soient précises. »

Monsieur le Maire

« C'est votre troisième déjà ; maintenant, c'est le troisième. Ceci étant, quand je dis « vous », vous ne pouvez pas dire en même temps : on se revendique de l'héritage de Louis TALAMONI, Jean-Louis BARGERO, de Dominique ADENOT. Et puis quand ça ne vous arrange pas, dire : Ben non, on n'y était pas. »

Mme ADOMO

« Je suis socialiste, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Oui, eh bien, les socialistes, ils faisaient partie de la majorité, et donc, quand on est socialiste, il me semble qu'on est un peu solidaire. Vous voyez tout à l'heure nous avons rendu hommage à Henri KARRER, qui était un homme tout à fait respectable, un socialiste de grande qualité, je tiens à le dire parce que j'ai eu l'occasion d'échanger avec lui, un homme très humaniste et très attachant. Et donc il y a eu des socialistes qui ont travaillé, comme il y a eu des communistes qui ont travaillé. Je n'ai pas partagé les choix qui ont été faits, c'est une chose, mais en attendant, quand on est porteur d'une action publique, on s'inscrit dans le temps et on regarde ce qui a été fait. Et donc on ne peut pas renier complètement les choses. Vous ne pouvez pas dire : depuis 20 ans on achetait et, en fin de compte, quand on voit qu'il ne s'est rien passé, ça, on n'y est pour rien. Il y a un moment où il faut être un tant soit peu cohérent. Et je répondrai comme je le disais tout à l'heure les deux projets : il y en a un qui a été modifié à la marge, je faisais une réponse commune, vous l'aviez précisé et c'est aussi ce qu'avait précisé Madame KEITA. Bien, on va peut-être passer au vote parce qu'on n'est que sur un mètre carré. Madame KEITA, très brièvement.

Mme KEITA-GASSAMA

« Très brièvement, vous dites que les électeurs ont tranché. Il faut savoir rester humble quand même, Monsieur le Maire. Sur 43 000 électeurs, vous avez été élu par 9000 électeurs. Restez humble, s'il vous plaît. Ça, c'est le 1...

Et vous avez parlé de la médiathèque. Du coup, la médiathèque était censée être livrée en 2024, n'est-ce pas ? Alors, où en est-on ? Parce que j'ai l'impression que le chantier, il est complètement à l'arrêt. »

(Brouhaha)

Monsieur le Maire

« Alors Madame KEITA, deux choses. Tout d'abord, quand vous dites que le projet n'a pas avancé ou je ne sais pas ce que vous avez dit au début. Ah oui, sur le résultat. Alors ça, je vais vous dire : cette petite critique, que vous faites tourner depuis le début du mandat, qu'en gros on ne serait pas légitimes à être ici, j'ai même entendu des paroles de certains élus qui, souvent d'ailleurs, ont très peu de correction, dire que nous avons fait une sorte d'effraction, que l'on n'avait aucune légitimité. Je rappellerai que c'est notamment le cas de Monsieur MAILLER, qui expliquera à son employeur, son Maire, qu'il a été élu avec 10 points de moins que nous en termes de participation. Comme ça, sa critiquera aussi sa légitimité. Je pourrais dire aussi la même chose du Maire de Bonneuil, je pourrais en dire beaucoup sur ce plan-là, pour répondre à Madame KEITA, et uniquement à Madame KEITA.

Concernant la médiathèque : ah, c'est formidable ! Elle devait être finie en 2024, alors qu'elle n'a pas commencé qu'en 2024. Les travaux ont commencé courant 2024, et donc vous voudriez que ce soit fini automatiquement ? Non, ce qui est prévu, c'est qu'elle soit achevée fin 2026. Il y a un panneau qui est dessus. C'est un procédé constructif innovant qui a été employé à ce niveau-là, et donc, effectivement, il y a des phases un peu plus longues que prévu. Mais moi, cela ne me pose pas de difficultés parce que ce qui est important, c'est qu'elle soit bien réalisée. Et c'est un projet qui est important pour la Ville. C'est une entrée de Ville, et là où nous avons une ambition forte. Là où je me souviens d'ailleurs, parce que maintenant vous critiquez le choix que nous avons fait, mais une membre, elle n'était pas encore à ce moment-là dans votre parti, c'était vous qui n'étiez pas dans le sien, mais Jeannick LE LAGADEC, qui était élue ici pour La France insoumise - c'est pour ça que je dis que vous l'avez rejointe dans le parti, puisque, à l'époque, vous étiez communiste et donc vous aviez peut-être un peu moins droit à la parole, mais maintenant, vous pouvez vous exprimer plus aisément - eh bien, en l'occurrence, qu'est-ce que disait Madame LE LAGADEC ? Elle disait : le projet du centre-ville, il n'est pas bon. Elle contestait un point qui était de dire : on donne toute la visibilité à un élément commercial qui est le Monoprix, et on remise à l'arrière la culture. Elle critiquait cela. Et moi, je disais à ce moment-là, et les élus qui étaient avec moi, on disait : on est, nous, sur la même position qu'elle. Pourtant, on n'a rien à voir avec La France insoumise, je peux vous le garantir. Mais, pour autant, on voulait donner une place à la culture, et c'est très précisément ce que l'on a proposé aux élections municipales. C'est de dire : on fera la médiathèque, là, sur une entrée de Ville avec un bâtiment qui aura un bel immeuble. On a fait un concours d'architectes. Monsieur LURIER y a participé, puisque c'est une commission globale, cela n'a rien à voir avec la commission des marchés, et donc l'architecte Alain MOATTI a été retenu pour faire cette opération. Le concours a été lancé en 2022-2023, le temps de faire toutes les études, de finir les acquisitions parce que nous n'étions pas encore complètement maîtres du foncier, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure. Eh bien, effectivement, l'opération est appelée à se terminer. Il est indiqué, je crois, sur le panneau fin

de l'automne 2026. Bon, peut-être que ce sera avec un mois ou deux de décalage. Vous savez, on en a connu d'autres des décalages sur des chantiers. Moi, je me souviens de la Maison des associations. On a multiplié par 2,5 la facture, et on a décalé de 2 ans. Donc c'est comme ça, c'est un peu la vie des chantiers. Là, c'est un chantier quand même d'une certaine envergure, avec de nouveaux procédés constructifs, avec une approche bas carbone, et je crois que, quand elle sera réalisée, eh bien ce sera un vrai plus pour la commune de Champigny, avec une entrée de Ville culturelle, comme elle pouvait être souhaitée par une de vos anciennes collègues. On était sur un mètre carré. On va peut-être passer au vote quand même. Patrice, allez rapidement, et puis après, on va passer au vote. »

M. LATRONCHE

« Bonjour à toutes et à tous. Madame KEITA, je voulais simplement savoir ce qui vous fait dire que le chantier est arrêté. »

Monsieur le Maire

« Oui, il n'est pas arrêté. Non, non, il n'est pas arrêté. »

M. LATRONCHE

« Mais qu'est-ce qui vous fait dire qu'il est arrêté ? »

Mme KEITA-GASSAMA

« À un moment, je constatais qu'il n'y avait plus trop de travaux. Enfin il y avait des grues qui étaient présentes, mais j'ai constaté comme un arrêt du chantier. Alors est-ce que c'est les intempéries ? »

M. LATRONCHE

« Si vous regardez, vous avez toujours des gens qui travaillent tous les jours sur la médiathèque. Si vous y passez, vous regardez. »

Monsieur le Maire

« Bien, elle avance en tout cas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires sur cette désaffectation d'un mètre carré et le déclassement de cette portion ? Des avis contraires ? 4, 5, 6, 7, 8, donc tout le monde ? Vous levez tous la main ? Madame ADOMO, j'ai un petit doute. Non d'accord. Je posais la question pour clarifier pour les services. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Comme ça, les choses sont claires, et donc on saura qui est contre et pour la halle gourmande. Et on pourra l'expliquer aux Campinois. Point numéro 9, Delphine BERTRAND. »

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DÉGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

9 votes contre,

9) Convention entre la Ville de Champigny et le Département du Val-de-Marne pour la pose de granite sur les espaces publics du périmètre de la gare de Champigny centre du GPE

Mme BERTRAND

« Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Cette délibération porte sur la convention entre la Ville de Champigny et le Département du Val-de-Marne pour la pose de granite sur les espaces publics dans le périmètre de la gare de Champigny-Centre du Grand Paris Express. Dans le cadre de l'aménagement du pôle de la gare de Champigny-Centre et en vue d'accompagner la mise en service de la ligne 15 du métro, prévue en avril 2027, un schéma de référence a été validé en comité de pilotage en juillet 2022, qui répartit les maîtrises d'ouvrage et les financements du périmètre des travaux autour de la gare. D'une part, la SGP impose un transfert de propriété et de gestion de cet espace public à la commune, dès la mise en service de la ligne 15 sud. À ce titre, soucieuse de l'environnement et dans un esprit de qualité et de robustesse sur le long terme, la Ville a demandé au maître d'ouvrage que le sol de ces deux places traversées par des milliers de voyageurs quotidiennement soit en granite plutôt qu'en béton poli, ce que la SGP a accepté et pris en charge.

D'autre part, sur la RD4, axe principal de rabattement vers la gare, le Département engage un projet de requalification entre la Fourchette de Champigny et la rue Eugène-Brun, pour en faire d'ici 2031 un boulevard urbain apaisé, structurant et multimodal.

Sur le périmètre entourant les parvis de la gare, la Ville a sollicité le Département pour un traitement qualitatif des trottoirs, de même nature que le parvis sous maîtrise d'ouvrage de la SGP, à savoir une surface traitée en dalles de granite clair au lieu d'un simple enrobé noir prévu initialement par le Département. Il faut savoir que le granite présente des avantages significatifs en termes de durabilité (plus de 50 ans contre 25 ans pour le béton) et de facilité de maintenance. Il est également esthétique, naturel et intemporel. D'un point de vue environnemental et pour le confort des usagers, l'écart entre ces deux matériaux est considérable. L'albédo du granite beige clair est de 3 points à 9 points supérieur à celui de l'asphalte noir. Le granite clair réfléchit 45 % du rayonnement solaire et n'en absorbe que 55 %, tandis que l'asphalte noir absorbe de 85 à 95 % du rayonnement solaire, avec des conséquences en été sur les températures ressenties. L'estimation du surcoût pris en charge par la Ville de Champigny s'élève à 370 952 € hors taxes, avec une provision de 10 % d'aléas en sus, soit un plafond de 412 119 € hors taxes pour l'ensemble du périmètre compris entre la rue Eugène-Brun et la Maison du métro située 153, avenue Roger-Salengro sur environ 2000 m² traités. La réalisation de cet aménagement se fera entre le deuxième trimestre 2026 et le quatrième trimestre 2027, en deux phases, sur le secteur B1 et le secteur B2 visibles sur le document qui est joint à cette délibération. Le Département a par ailleurs demandé à la Ville de prendre à sa charge les dépenses d'entretien des trottoirs traités en dalles de granite. La présente convention a pour objet d'organiser les conditions d'exécution de cette prestation qui modifie le marché de travaux initial, dont le Département du Val-de-Marne est maître d'ouvrage, et de rappeler la répartition des prestations d'entretien qui sera appliquée dès la réception de ces espaces publics.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER, Monsieur LURIER ensuite. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Encore une fois, comme à votre habitude, en fait, vous mettez en cause les gens et vous ne leur laissez pas le droit de réponse. Je vous rappelle que l'on est encore dans un État de droit, et que les droits de la défense et le principe du contradictoire s'appliquent aussi dans ce Conseil municipal. Donc je vais juste me permettre de préciser que l'on ne remet pas en cause votre légitimité, mais quand on est élu avec une abstention aussi importante - et c'est ce que font les Maires qui ont été élus de cette manière-là - on essaie, comme ma collègue vous l'a suggéré, d'être humble et un petit peu plus modeste dans la manière de gérer la commune, et on essaie peut-être de trouver des consensus là où il pourrait y en avoir.

Concernant cette délibération, et vous voyez, Madame THIROUX, nous aussi, on étudie les dossiers et on passe du temps. Et quand vous passez du temps et que vous passez 15 minutes en commission, le ratio efficacité temps passé n'est pas terrible. Sur cette délibération, j'ai un petit peu de mal à comprendre, a priori, comment la Ville pourrait prendre en charge un surcoût pour une compétence sur une voirie qui ne lui appartient pas ? Est-ce que, légalement, cela paraît possible, puisqu'il s'agit d'une voie départementale et que c'est, a priori, au Département de financer les aménagements là-dessus, d'autant plus que nous avons des conseillers départementaux qui, je l'espère, portent la parole de la commune et auraient pu peut-être faire en sorte que ce ne soit pas à la commune de financer, parce qu'il y a quand même cette question : est-ce que c'est légal ce genre de montage ? Et j'oubliais aussi que, ce qui nous gêne un petit peu également encore une fois dans ce que vous proposez, c'est que cela n'a fait l'objet d'aucune concertation avec la population, les acteurs locaux. Et vous décidez de mettre du granite, très bien, peut être que c'est un bon choix, mais encore faut-il qu'il ait été au moins été discuté et validé par les habitants pour qui nous sommes dans ce Conseil municipal censés travailler. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, c'est juste une question un peu technique, entre guillemets : ces dalles en granite, ce sera du granite lisse ou rugueux ? Parce que si c'est du granite lisse, façon marbre, je ne vois pas l'intérêt de mettre cela par rapport à du béton. Visuellement, c'est sans doute mieux, mais ce sera peut-être aussi glissant quand il y a des précipitations, de la neige ou un peu de verglas. Donc c'est la question que je vous pose. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Philippe DUBUS. »

M. DUBUS

« Oui, Monsieur le Maire. Oui, alors plusieurs questions, plusieurs réponses. La première chose, effectivement, l'intervention en granite sur cette partie, je rappelle ce qui a été dit : c'est qu'en fait, la majorité de la partie concernée est sur le Grand Paris. Et là, le Grand Paris fournit effectivement du granite, et c'est un espace granite. Sauf que, de l'autre côté, les bus sont évidemment des deux côtés de la voie. Il paraissait intéressant de ne pas avoir un élément uniquement en asphalté, uniquement noir, comme c'est une prestation classique, et c'est la prestation que fait le département, et d'avoir une unité, pour avoir cette unité apaisée devant la gare, d'où cette volonté de se dire : on a besoin d'avoir un complément. Alors oui, systématiquement, lorsque l'on souhaite des prestations supplémentaires aux prestations qui sont les prestations normées du Département, eh bien, dans ce cadre-là, le Département nous demande de pouvoir ajouter la différence pour que l'on puisse avoir ce niveau de finition. Et cela nous paraissait important de réunifier cet espace face à cette gare. D'autant plus que, vous avez vu le nombre de voyageurs qu'il y a dans cette gare, on n'est pas dans un lieu où l'on a quelques piétons qui passent, on a des flux très, très importants qui vont passer et, avec ces flux très, très importants, ce qui, aujourd'hui, dure le plus, c'est le granite. Aujourd'hui, c'est l'élément le plus efficace. Alors, effectivement, pas n'importe quel granite. C'est pour cela que nous avons pu voir des granites qui avaient été posés par le Grand Paris sur d'autres sites, arrosés, pas arrosés, etc. Et certains sont déjà en situation. Ce sont des granites qui sont brossés pour qu'effectivement on ait cet élément antidérapant et, aujourd'hui, c'est la pierre la plus résistante, même par rapport à des calcaires, etc., et une pierre qui est justement antidérapante. Et le côté clair, comme il est expliqué, ça donne en plus une qualité fonctionnelle du quotidien qui est aussi agréable. Non seulement cela a une pérennité de durée vu le nombre de passages, mais cela a aussi une qualité intrinsèque de passage lorsque l'on est sur cet élément-là. Et cela va venir unifier le travail du Grand Paris pour qu'effectivement, on amène ce travail-là juste en face de la gare du Grand Paris. Voilà. Parce que les bus commencent en face. Donc on sera sur le parvis. Donc, on va des abribus jusqu'à l'entrée de la gare. Donc c'est vraiment cet espace-là. Et, effectivement, dans ces cas-là, c'était, pour nous, important de pouvoir unifier cet espace autour de la gare du Grand Paris, qu'il n'y ait pas de frontières entre chaque espace et chaque maître d'ouvrage, et que l'on ait une unité d'aménagement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je pense que Monsieur Mailler était perturbé par Madame CAPORAL. Il n'a pas pu entendre toutes les réponses à ses questions. Je vais me permettre de redire un petit complément, puisque, tout à l'heure, vous nous faisiez un peu la leçon sur ce genre de chose. Tout d'abord préciser, pour aller encore un petit peu plus loin, qu'avec Philippe DUBUS, on s'est rendus sur une gare qui n'est autre que celle d'Alfortville. C'est bien un granite rugueux qui est prévu. C'est le même que celui que vous avez déjà sur la gare d'Alfortville. Vous verrez, c'est le même revêtement qui a été retenu aussi là-bas. On est parti exactement sur le même qui était proposé par la SGP. Et donc on a eu cette idée de l'élargir un peu. Alors j'entends que des gens, qui ne connaissent pas la Ville, qui ne connaissent pas les dossiers, découvrent d'un coup qu'il faudrait faire une concertation sur ce type de projet, comme vous venez de l'évoquer, Monsieur MAILLER. Mais il se trouve que déjà, quand on dit qu'il y a 10,8 M qui seraient dépensés, en laissant entendre que c'est la Ville, vous avez dû lire, j'imagine, la note, le rapport, parce que là, vous avez une note très éclairante, me semble-t-il. Et donc, c'est 370 000 € que cela coûte à la Ville. Le reste est bien évidemment pris en charge par le Département et la SGP, dans le cadre de l'ensemble des travaux qui sont réalisés sur les

parvis de gares et sur la route départementale et l'avenue Roger Salengro et l'autre partie sur la rue Jaurès. Mais ceux qui découvrent aujourd'hui les sujets feraient bien de les connaître pour en parler. Je rappelle que cela fait juste 10 ans que l'on en parle. Moi je me souviens très bien de réunions, de présence du collectif, notamment des riverains du Grand Paris. Nous faisons des réunions lorsque nous nous mobilisons tous pour obtenir l'interopérabilité, et on disait à ce moment-là : il faudra bien redresser cette voie qui est détournée. Donc, on ne fait, au fond, que remettre en état ce qui était prévu. Simplement, comme l'a très bien expliqué Philippe DUBUS, nous avons souhaité que cet espace soit défini. C'est une entrée de Ville. On aura 48 000 voyageurs par jour à terme, une fois que la 15 Sud et la 15 Est seront en service. Vous allez avoir un tel volume de personnes, il y a non seulement des approches, comme l'a rappelé Delphine BERTRAND sur l'aspect environnemental, la durabilité, l'effet d'albédo, mais il y a aussi le fait d'avoir une qualité de revêtement qui donne à voir pour une sortie de gare. Je crois que toutes les villes, quelles que soient les sensibilités politiques, se satisfont de ce qui est réalisé au niveau des gares. Je voyais le magazine de la commune de Villejuif de ce mois-ci, il disait : on a la plus belle gare du monde. C'est bien. On est bien content d'avoir de très belles gares. J'espère que celle de Champigny sera aussi à la hauteur de ce qui est porté, mais on ne pourrait pas avoir une gare de grande qualité, et celle-ci le sera, il y a quand même de grandes réalisations artistiques dans les choix que l'on a pu faire avec la SGP, d'artistes qui sont présents, que ce soit Pistoletto ou Kevin Lucbert, et on aura une très belle gare, et on sortirait, on aurait un bon macadam bien noir qui ne durerait pas très longtemps. Ce n'est quand même pas tout à fait à la hauteur des enjeux du Grand Paris. Et pour 300 000 €, vous voyez, je ne pense pas qu'il y avait besoin de faire des concertations à n'en plus finir, simplement pour remettre à l'endroit une rue qui était prévue comme telle depuis 10 ans. Simplement, la seule modification qui est opérée, c'est d'avoir effectivement un élargissement du périmètre du granite. On n'est pas du tout dans ce que vous évoquiez tout à l'heure. Bien. En tout cas, on va avoir une convention à faire.

Et puis, si vous dites, par rapport aux départementaux : vous avez bien des conseillers départementaux, ils auraient pu obtenir ce financement-là. Philippe DUBUS l'a rappelé, ce n'est pas la règle. La règle a toujours été celle-ci depuis de nombreuses années. Alors on pourrait dire : Eh bien le Département pourrait le faire... S'il n'avait pas été ruiné dans l'ancienne mandature, je pense qu'il aurait peut-être pu le faire. Cela n'a pas été le cas, donc aujourd'hui, la Ville a fait ce choix, et elle se doit bien évidemment de l'assumer. C'est ce que nous allons faire en adoptant cette délibération pour cette convention d'amélioration des espaces publics sur le pourtour de la gare de Champigny-Centre. Donc on passe au vote : est ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 3 abstentions. Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Et des votes pour ? Je vous remercie, c'est adopté. Point numéro 10, Christine ARRON.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DÉGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

3 abstentions,

Mme Pauline GUILLAUME, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

10) Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics de services - prestations intellectuelles – Étude « Plateforme de partage de données et d'informations pour la gestion des baignades en Marne »

Mme ARRON

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous et à toutes. Il s'agit de la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics de services - prestations intellectuelles – Étude « Plateforme de partage de données et d'informations pour la gestion des baignades en Marne ».

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marne Confluence, approuvé par un arrêté préfectoral en date du 2 janvier 2018, fixe comme objectif prioritaire la reconquête d'une eau de baignade en Marne et l'ouverture de sites dédiés. Le Syndicat mixte Marne Vive, structure porteuse du SAGE, accompagne les collectivités dans cette démarche en assurant la coordination des études et actions nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la gestion durable des usages.

Depuis 2025, quatre sites de baignade ont pu ouvrir sur le territoire, dont la Ville de Champigny-sur-Marne (avec Maisons-Alfort, Joinville-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés). Parallèlement, des études « Profils de baignade » ont été engagées pour l'ensemble des sites, dans un cadre mutualisé piloté par Marne Vive. Ce travail a permis une harmonisation des méthodes, une analyse commune des systèmes d'assainissement et une modélisation hydrodynamique cohérente sur l'ensemble du linéaire concerné.

L'ouverture des premiers sites a fait émerger de nouveaux besoins, notamment la création d'une plateforme digitale de partage de données et d'informations. Cette plateforme doit permettre :

- la centralisation des données issues des profils de baignade ;
- le suivi en temps réel ou différé des paramètres de qualité de l'eau ;
- la mise à disposition d'outils d'aide à la décision pour les gestionnaires ;
- l'amélioration de la coordination entre les différents sites de baignade ;
- la fluidification des échanges entre collectivités, opérateurs et partenaires institutionnels.

Compte tenu de l'intérêt partagé par l'ensemble des collectivités engagées dans la reconquête de la baignade, et conformément aux articles L2113 6 et L2113 7 du Code de la commande publique, la mise en place d'un groupement de commandes apparaît comme la solution la plus efficiente.

Elle permettra :

- une mutualisation des coûts d'étude ;
- une cohérence technique entre les différents sites ;
- une gouvernance unifiée ;
- un pilotage assuré par le Syndicat mixte Marne Vive, structure supracommunale compétente et déjà engagée dans les démarches précédentes.

Lors du comité de pilotage « Baignade en Marne » du 8 janvier 2026, il a été décidé de constituer un groupement de commandes entre le Syndicat Marne Vive et les Villes de Champigny-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort et Saint-Maur-des-Fossés, en vue de

lancer un marché de prestations intellectuelles portant sur l'étude « Plateforme de partage de données et d'informations pour la gestion des baignades en Marne ».

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Ville au groupement de commandes, d'approuver la convention constitutive du groupement, de désigner le Syndicat mixte Marne Vive comme coordonnateur du groupement, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 5^e et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, il n'y en a pas. On passe au vote : est ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, merci. Point suivant, Jean-Claude FORHAN pour la participation justement à ce groupement. »

A l'unanimité,

11) Participation de la Ville à un groupement de commandes pour la surveillance de la qualité des eaux des sites de baignade en Marne

M. FORHAN

« Merci, Monsieur le Maire, merci mes chers collègues. Participation de la Ville à un groupement de commandes pour la surveillance de la qualité des eaux des sites de baignade en Marne.

Par un arrêté préfectoral du 2 janvier 2018, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Marne Confluence fixe comme objectif prioritaire la reconquête d'une eau de baignade en Marne et l'ouverture de sites dédiés, conformément à l'objectif général 2 du PADG (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) Le Syndicat mixte Marne Vive, chargé de l'animation du SAGE, accompagne les collectivités dans cette démarche.

Sur le territoire Marne Confluence, onze communes se sont engagées dans cette dynamique. En 2025, quatre sites de baignade ont ouvert sur le territoire, dont la Ville de Champigny-sur-Marne (avec Maisons-Alfort, Joinville-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés). Pour répondre aux obligations réglementaires, des études « Profils de baignade » ont été engagées pour l'ensemble des sites, dans un cadre mutualisé piloté par Marne Vive.

La mise en place d'une autosurveillance réglementaire, fondée sur des prélèvements et des analyses régulières de la qualité de l'eau, constitue une condition indispensable à l'ouverture et au maintien des baignades en Marne. Cette autosurveillance répond non seulement aux exigences sanitaires imposées par la réglementation nationale, mais elle garantit également la sécurité du public en permettant une détection rapide d'éventuelles dégradations de la qualité bactériologique du milieu.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 5^e et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 12 Wilfrid BASTIN. »

A l'unanimité,

12) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée par le Conseil régional d'Île-de-France au titre du dispositif « Terrains synthétiques de grands jeux » pour le projet « Réhabilitation du stade Duprat »

M. BASTIN

« Merci, Monsieur le maire, bonsoir à tous. Alors, cette délibération porte sur la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention à hauteur d'un million pour un montant total de 4,875 M versée par le Conseil régional d'Île-de-France au titre du dispositif « Terrains synthétiques de grands jeux » pour le projet de Réhabilitation du stade Duprat ».

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote. Oui, Madame CAPORAL, une intervention ? »

Mme CAPORAL

« Oui, une petite intervention. Le stade a été inauguré, il est terminé, on reçoit la subvention après la fin des travaux, c'est ça ? »

Monsieur le Maire

« Toujours oui. »

Mme CAPORAL

« D'accord. »

Monsieur le Maire

« Parce que pour pouvoir percevoir la subvention, on doit fournir le décompte des travaux et puis démontrer qu'effectivement, l'ensemble des critères qui nous ont permis d'obtenir le maximum de la subvention, à savoir 1 million, (c'était entre 500 000 et 1 million) eh bien sont pleinement respectés. Il y avait notamment des obligations sur le type de revêtement synthétique. C'est pour cela que nous avons choisi, si vous vous en souvenez, le noyau d'olive, et puis d'autres éléments qui rentrent en ligne de compte. Bien, donc je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Point numéro 13, Yohann Picot pour le lancement de la DSP concernant la patinoire. »

A l'unanimité,

13) Lancement de la délégation de service public pour la gestion de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne

M. PICOT

« Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc lancement de la délégation de service public pour la gestion de la patinoire municipale de Champigny.

Le présent rapport a pour objet de présenter au Conseil municipal les éléments de contexte, les enjeux et le cadre juridique relatifs au mode de gestion de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne, ainsi que les motifs justifiant le recours à une délégation de service public. Pour information, la patinoire municipale constitue un équipement sportif et de loisirs structurant pour la Ville. Elle participe pleinement à l'offre municipale en matière de pratiques sportives, éducatives et familiales, et contribue à l'attractivité du territoire. On a un public nombreux qui peut en bénéficier comme c'est indiqué. Juste pour information : la première DSP sur cette patinoire a été confiée à la société Vert Marine en 2010 pour une durée de 5 ans. Depuis, cela a été renouvelé.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission avec un vote réservé de M. LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote. Oui, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Je vais devoir réviser un peu ma position en ce qui concerne mon propos tout à l'heure sur le fonctionnement de la commission. J'ai posé deux questions qui ont été, sauf erreur de ma part, prises en note au moment de la commission. »

Monsieur le Maire

« Je confirme, et on va vous donner les réponses. Monsieur Picot est allé un peu vite, il va vous donner les réponses. »

M. LURIER

« C'est quoi cette délégation... »

Monsieur le Maire

« Oui, c'était au regard des investissements, la durée. Vous aviez posé la question de la durée et de la démarche qui a été faite en termes de sourcing.

M. LURIER

« Oui. »

Monsieur le Maire

On regarde effectivement qui sont les acteurs, mais, vous savez, dans le domaine de la gestion des patinoires, vous avez 4-5 acteurs sur le marché. »

M. LURIER

« C'est ce que j'ai cru comprendre. Ce qui me gênait un peu, c'est le mot sourcing. Il n'y a pas un mot... Ça fait très novlangue. »

Monsieur le Maire

« Oui, enfin, c'est le mot classique. Vous pouvez faire une recherche. »

M. LURIER

« Je n'en doute pas, mais, au-delà de ça, ce sont les investissements nécessaires si vous voulez. »

Monsieur le Maire

« Votre question, ce n'était pas tout à fait ça. »

M. LURIER

« Je ne parlais pas des investissements de roulement, mais là, il y a des investissements... »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, que ce soit Yohann Picot ou Christine ARRON, ils peuvent vous répondre sur ce sujet. Effectivement, on a des sujets liés au gaz. On a d'autres éléments. »

M. PICOT

« Excusez-moi, je pensais que la réponse vous avait été envoyée. La réponse sur votre question des investissements : une première évaluation technique effectuée sur la patinoire nous permet de mettre en avant le besoin d'investissements à moyen terme, que ce soit sur l'enveloppe bâtementaire, des éléments structurants et de stabilité ou de résistance de l'ouvrage, ou sur des éléments relatifs à l'exploitation : éléments de surfaçage, traitement de verre, changement du gaz utilisé pour le refroidissement. Dans le cadre d'une DSP de type affermage, modèle actuel de la délégation de Ville actuelle, il ne peut être demandé au délégataire de porter un investissement de rénovation lourd qui a un impact sur la structure et la stabilité du bâtiment. Par exemple, cet investissement lourd pourrait être porté sur un modèle de DSP de type concessif. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LURIER, ça répond à vos questions ? »

M. LURIER

« Par exemple, comme cela avait été évoqué dans une précédente commission, le changement de gaz, ça, en clair, c'est l'entreprise qui va obtenir la délégation qui le fera ou ce sera la Ville ? »

Monsieur le Maire

« Cela fait partie des éléments de la discussion qui peuvent effectivement être intégrés ; par contre, si l'on avait à changer le toit, parce qu'il y a des éléments d'interrogation sur la structure en bois, là, effectivement, je vois mal un délégué prendre en charge l'intégralité du coût que cela pourrait représenter. Pas d'autres questions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la Commission communale des services publics locaux, on a été amenés régulièrement à échanger notamment sur le délégué actuel. On relance la procédure. Est-ce que vous pensez intégrer ou en tout cas formaliser une partie des manques que nous avons pu identifier dans le rapport d'activité, notamment sur un certain nombre de choses. Est-ce que les exigences vont être renforcées de ce côté-là, puisque le rapport que vous évoquez, contrairement à d'autres rapports qui correspondent parfaitement à ce que la loi impose, et notamment sur les questions à la fois de statistiques et autres, est-ce que vous comptez renforcer sur cette délégation-là les exigences de la commune en la matière ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez, deux remarques. La première, cela démontre bien que, quand vous venez aux commissions et que vous participez de façon constructive, on a des échanges comme c'est le cas dans la CCSPL. Et la deuxième remarque, pour répondre à votre question : si vous me posez cette question, c'est que vous me voyez encore en capacité de le faire. Et je trouve que votre remarque est heureuse pour l'avenir. Donc on verra ce que nous en ferons. Je vous propose de passer au vote du lancement de cette délégation de service public, processus classique compte tenu de la fin de cette période d'exploitation actuelle. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point suivant sur le même registre, mais là, pour les marchés aux comestibles. Michel DUVAUDIER. »

A l'unanimité,

14) Lancement de la délégation de service public pour la gestion des marchés aux comestibles de Champigny-sur-Marne

M. DUVAUDIER

« Oui, bonsoir à tous. Effectivement, il s'agit du lancement de la délégation de service public pour la gestion des marchés aux comestibles de Champigny-sur-Marne. Pour rappel, par avenant numéro 2 voté au Conseil municipal du 8 octobre 2025, nous avons tous ensemble prolongé d'un an cette délégation jusqu'au 30 octobre 2026. Donc là, il s'agit maintenant de mettre en place ce démarrage, en rappelant bien sûr que le nombre de marchés reste identique, c'est-à-dire celui du centre-ville, celui du Bois l'Abbé, celui de Stalingrad et celui de Cœuilly. Le reste est dans la note. Il n'y a pas grand-chose d'autre à ajouter. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission ; un vote réservé, celui de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci, c'est effectivement le même processus que la délibération précédente. Des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, sur cette délibération, encore une fois, la note qui nous est présentée est plus que digne. Ceci étant, comme vous le savez, nous ne partageons pas votre projet de centre-ville, et notamment sur la question de la halle gourmande. Nous pensons très sincèrement, à la lumière de ce qui se passe dans d'autres villes, et encore récemment sur les halles gourmandes, que, d'une part, elle ne répond ni aux besoins des habitants du centre-ville ni de la commune, et qu'elle ne fera que parfaire ce qui est en train de se passer dans notre centre-ville, c'est-à-dire tuer nos commerces historiques et ne pas répondre véritablement aux besoins de notre population. Elle risque de tuer le marché aussi et d'arriver en concurrence directe du futur Grand Frais, si tant est qu'il arrive, et des autres commerces que vous souhaitez mettre en place en place. Bien évidemment, il faut renouveler cette délégation. C'est pour cela que nous ne voterons pas contre, mais que nous nous abstenons puisque, à l'intérieur, il est inclus la halle gourmande, un projet auquel nous ne souscrivons pas. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Ceci étant, ce n'est pas l'objet, puisque l'on est sur le lancement de la DSP. Quant au fait que l'on tue le commerce, il a déjà été un peu tué auparavant, avant notre arrivée, et c'est justement ce que nous ont demandé les habitants, avoir de nouvelles enseignes, et c'est ce qui est en cours. Et, pour vous rassurer, puisque vous avez l'air d'être inquiet de l'évolution du commerce, je vous dirais que Grand Frais, ce n'est pas, « il arrivera un jour ». Ils ont signé, ils ont acheté. Il y a le temps des travaux, comme il y a eu le temps des travaux sur Monoprix. Quand vous avez 2000 m² à aménager, ça ne se fait pas en deux jours. Et donc il est prévu une ouverture cet été. C'est aujourd'hui un entrant qui est en tout cas acté. Donc nous allons pouvoir voter ce rapport : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Donc des abstentions. Des refus de vote ? Ce point est adopté, je vous remercie. Point suivant, point numéro 15, Léon NGANDÉ. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

9 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

15) Transfert de propriété de la parcelle cadastrée section DO n° 206 à titre gratuit sur laquelle se situe le lycée Gabriel-Péri

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le transfert de propriété de la parcelle cadastrée section DO n° 206 à titre gratuit sur laquelle se situe le lycée Gabriel-Péri. Le code de l'éducation indique que les lycées sont à la charge de la Région. Il précise qu'en cas d'accord entre les propriétaires publics des parcelles accueillant un lycée, celles-ci peuvent être transférées à la Région à titre gratuit. Suite aux investissements régionaux réalisés sur l'établissement Gabriel-Péri, il est donc proposé de procéder au transfert en pleine propriété de la parcelle communale au profit de la Région.

L'ancienne parcelle cadastrée section DO n° 29 a été divisée en deux parcelles : la parcelle cadastrée section DO n° 206 qui sera transférée à la Région Île-de-France, la parcelle cadastrée section DO n° 207 (venelle comprise dans l'ancienne parcelle cadastrée section DO n° 29, mais extérieure au lycée) qui restera propriété de la Commune.

Un accord est donc intervenu entre la Ville et la Région Île-de-France pour le transfert de propriété de la parcelle cadastrée section DO n° 206 à titre gratuit.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés lors de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Quel est l'intérêt de céder ce terrain à la Région ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien si vous avez regardé le plan, vous voyez que c'est un bout de terrain qui est en fond de parcelle du lycée. Donc il y a un intérêt d'usage pour le lycée, et notamment de sécurisation. Nous, on ne peut rien en faire. Il donne un accès sur la commune de Chennevières. La Ville n'y a aucun intérêt, et cela permet d'avoir une cohérence d'accessibilité à la parcelle du lycée. Je rappelle que sur ce lycée, la Région a investi 35 M € pour le refaire. Je crois que ce n'est pas un cadeau particulier, c'est véritablement une nécessité d'organisation de l'espace sur une parcelle qui est inexploitable en tout cas pour la Ville, et pour qui que ce soit d'autre que le lycée. »

Mme CAPORAL

« Mais la Région va-t-elle l'exploiter pour le lycée ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, peut-être qu'ils en feront l'usage d'un potager, je ne sais pas. Il faut laisser la liberté au chef d'établissement, aux équipes pédagogiques, de voir le projet qu'ils voudront y mener. Pour l'instant, tant qu'il n'y avait pas d'accord, ils ne pouvaient pas envisager quoi que ce soit. »

Mme CAPORAL

« Ils auraient pu proposer quelque chose... »

Monsieur le Maire

« Déjà, avant de proposer quelque chose, il faut qu'il y ait un accord entre les deux collectivités territoriales que sont la Ville et la Région sur le sujet du foncier. Et après, la liberté de proposer des projets pourra se faire. »

Mme CAPORAL

« On peut très bien envisager quelque chose... »

Monsieur le Maire

« On peut tout envisager, mais c'est comme cela que ça se fait en matière de droit, Madame CAPORAL. Bien, nous passons au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Une abstention, 2 abstentions, 3, 4, 5. Voilà. Donc le point est adopté, je vous remercie. Ceux qui s'abstiendront s'étonneront après qu'il n'y ait pas de projet. C'est un peu incohérent, enfin bon. Point numéro 16, Michel DUVAUDIER. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

41 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DÉGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Fily KEITA-GASSAMA

6 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

16) Résiliation amiable et anticipée du bail commercial de la cordonnerie sise 2, place du Marché située 2, place du Marché - 12 rue du Marché

M. DUVAUDIER

« Merci Monsieur le Maire. Donc, il s'agit de la résiliation amiable et anticipée du bail commercial de la cordonnerie sise 2, place du Marché située 2 place du Marché - comme son nom l'indique - et 12 rue du Marché. La commune souhaite que ce bien soit libéré par le locataire de la cordonnerie sous convention d'occupation. Un accord a été trouvé entre la commune et le locataire selon les modalités suivantes : en contrepartie de la libération anticipée des lieux, le bailleur versera au locataire une indemnité totale de 104 500 € décomposés comme suit : 84 500 € d'indemnités d'éviction et 20 000 € pour perte d'activité au regard des travaux sur la rue du Marché, d'une durée d'environ 6 mois. Le paiement s'effectuera en deux versements : dans un premier temps, un acompte de 25 000 € et un second versement de 79 500 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 2^e et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Oui, je ne veux pas prendre part au vote. »

Monsieur le Maire

« S'il n'y a pas d'interventions, on passe au vote : qui est contre ? Deux votes contre ? Qui s'abstient ? Monsieur LURIER, c'est une abstention aussi ? D'accord. Et donc un refus de vote. Qui est pour ? C'est adopté. Moi, je constate que l'on nous disait qu'il n'y a aucun commerçant de Champigny pour accéder dans le bâtiment du Dôme. C'est loin d'être le cas, y compris pour une activité qui n'est pas la plus lucrative qui soit. En tout cas, nous, on est ravis de pouvoir faire en sorte que ce commerce utile pour les Campinois puisse complètement se réimplanter dans le nouveau projet du centre-ville. Nous allons passer au point 17, Tony PESSOA. »

À la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

3 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

5 abstentions,

Mme Pauline GUILLAUME, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

1 NPPV

Mme Caroline ADOMO

17) Acquisition des lots 18 et 20 de l'ensemble immobilier cadastré AX n° 33 sis 7, rue Albert-Thomas

M. PESSOA-GRIJO

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir. Il s'agit de l'acquisition des lots 18 et 20 de l'ensemble immobilier cadastré AX n° 33 sis 7, rue Albert-Thomas. La commune de Champigny-sur-Marne s'est fixé comme objectifs de structurer et de renforcer l'attractivité et les fonctions de centralité de son cœur de Ville. Un des axes forts de ce projet est la réalisation sur l'îlot Carnot d'une halle gourmande associée à des espaces publics réaménagés. Un accord est intervenu entre la Ville et le propriétaire pour l'acquisition du lot susmentionné, l'ensemble immobilier cadastré AX n° 33 sis 7, rue Albert-Thomas d'une superficie totale de 243 m² moyennant un montant de 325 000 € hors taxes, les lots devant être libres de toute location ou occupation.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission avec une abstention de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, juste comme il s'agit toujours de votre projet de centre-ville, on votera contre cette acquisition. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Pas d'autres interventions ? Écoutez, sur ce point, en tout état de cause, ce n'est absolument pas la halle qui est concernée, puisque ce sont des espaces publics qui sont prévus à cet endroit et notamment, si vous vous souvenez bien du projet, d'avoir l'arrêt de bus qui permettra de s'arrêter devant la halle, ce qui nous évitera d'avoir des embouteillages sur le pont de Champigny. Donc c'est bien l'objet. Et par rapport à ce que je disais tout à l'heure, quand on nous disait que tout avait été fait, on continue encore à faire des acquisitions, puisque la maîtrise du foncier ne l'est pas encore à 100 %. Et donc on en a passé déjà beaucoup au cours des cinq dernières années. Je vous propose de passer au vote pour l'acquisition de cette partie des lots 18 et 20 du 7, rue Albert-Thomas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Le point est donc adopté, je vous remercie. Point suivant, point numéro 18, Philippe LHOSTE pour 11 m². »

À la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

6 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

3 abstentions,

M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Fily KEITA-GASSAMA

18) Déclassement d'une emprise sise 41, boulevard Gabriel-Péri de 11 m² à distraire de la parcelle U n° 377

M. LHOSTE

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. J'espère que l'on n'aura pas cent questions. Alors tout est dit dans le titre. Il est proposé au Conseil municipal le déclassement d'une emprise sise au 41, boulevard Gabriel-Péri de 11 m² à distraire de la parcelle U n° 377. Vous avez les plans annexés.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Pour faire plaisir à Monsieur LHOSTE, je vais poser une ou deux questions. Globalement, je ne comprends pas bien. L'occupant actuel l'utilisait d'ores et déjà ? »

Monsieur le Maire

« On vous laisse poser vos questions, on va vous répondre ensuite. »

M. LURIER

« En voilà une. Et puis, si une autre m'arrive, je ne manquerai pas de la poser. »

Monsieur le Maire

« D'accord. On régularise en fait ce qui n'a pas été fait par le passé, je le précise. Peut-être Philippe DUBUS qui a suivi ce dossier. »

M. DUBUS

« Oui, oui, oui. Alors, en fait, quand on a créé l'école Simone-Veil, on a acheté un certain nombre de parcelles. Et ces parcelles, bien évidemment, ont une forme qui ne correspond pas au projet. Il y avait des petits triangles qui ne correspondaient à rien du tout et, d'un côté, on a créé un nouveau mur à côté de l'ancien mur, ce qui fait que, d'un côté, on se retrouve avec une bande qui fait 20 cm sur plusieurs mètres de long. Tout cela fait que la limite aujourd'hui réelle des parcelles correspondant à l'arrière de l'école Simone-Veil n'est pas conforme au cadastre aujourd'hui. Et donc les personnes qui sont de l'autre côté ont eu l'usage, de facto, de cet espace-là que nous, on n'utilisait pas. Et on a réussi à clore le dossier, à avoir quelques euros et mettre en ordre tous ces éléments-là. Voilà le sujet. C'est vraiment une régularisation suite à un aménagement de chantier. »

Monsieur le Maire

« Voilà, on finit le travail qui n'a pas été achevé pour le déclassement. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Et la suite, donc la session des 11 m² en question. Philippe. »

À l'unanimité,

19) Cession d'une emprise sise 41, boulevard Gabriel-Péri de 11 m² à distraire de la parcelle U n° 377

M. LHOSTE

« Donc, il s'agit effectivement de faire la cession des 11 M² sur un accord intervenu entre les parties sur une cession moyennant le prix de 2865€

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je pense que c'est le même vote. Pas de refus de vote ? Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Donc, le point est adopté. Point numéro 20, Philippe DUBUS. »

À l'unanimité,

20) Cession de la parcelle sise 15, rue Nationale section F n° 68 de 520 m²

M. DUBUS

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc le point 20, point sur la cession de la parcelle sise 15, rue Nationale section F68 de 520 m². Il s'agit de vendre cette parcelle de 520 m² qui appartient à la commune. Cette parcelle rue Nationale, vous avez tous en tête que le 21 avril 2025, nous l'avons achetée auprès de l'EPFIF, l'Établissement public foncier d'Île-de-France. Cet achat est arrivé dans le cadre où l'EPFIF, qui avait la délégation pour préempter ces zones-là, avait acheté cette parcelle parce que l'on pouvait imaginer que cela pouvait être une sortie de parking souterrain pour l'opération qui est juste à côté. On a réussi à avoir un projet qui ne nécessitait pas d'utiliser la rue Nationale systématiquement pour, effectivement, avoir cette entrée de parking. Donc, il n'y avait plus nécessité d'avoir cette parcelle pour faire

fonctionner le projet juste à côté. L'EPFIF n'ayant pas la capacité de vendre directement une parcelle, on est passé par le fait de la racheter, le 14 mai 2025, pour la remettre en vente. Pour la remettre en vente, c'est simple, on a pris une agence immobilière, comme vous le voyez, qui est au 5, avenue du Général-de-Gaulle, au plus près de la route Nationale - c'est une agence qui connaissait bien le secteur - pour pouvoir avoir une possibilité de trouver des clients. C'est ce qui s'est passé de trouver un acheteur, et le total fait que nous avons une opération neutre pour la mairie, vu qu'en 2025, la parcelle a été achetée 400 000 €, et qu'aujourd'hui elle est vendue 420 000 € net vendeur, auxquels il faut ajouter les taxes de 19 000 € d'honoraires, donc 430 000 + 19 000, on est pratiquement équilibrés, avec un tout petit bénéfice, mais qui a permis de payer le notaire, ce qui fait que l'on est à l'équilibre. Donc, on a eu la nécessité de passer par la mairie parce que l'EPFIF n'était pas capable de faire ce travail directement. L'objectif est de décider de vendre cette parcelle suite à la présentation par l'agence immobilière de ce projet à Monsieur MERRAN et Madame COHEN, moyennant ce prix de 449 000 €, dont 19 000 € pour l'agence immobilière, conformément à la contractualisation. Donc, il nous reste 430 000 €, ce qui nous permet de payer les notaires, et donc il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission ; une abstention de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui. Est-ce qu'il y a eu un avis des Domaines pour cette parcelle qui change de propriétaire en si peu de temps ? »

Monsieur le Maire

« En si peu de temps, pas tout à fait. Je préciserai un petit peu ce qui a été évoqué par Philippe DUBUS. Ce n'est pas tout à fait d'ailleurs à la demande de l'EPFIF que cette parcelle a été acquise, c'était à la demande de la Ville. L'EPFIF n'avait pas de projet, mais il fallait en assurer le portage et, à la demande de la Ville, pour se raccrocher à un projet de 78 logements avec une densité extrêmement forte, puisqu'il y avait 5 bâtiments qui étaient prévus sur l'ancienne Direction départementale de l'équipement qui a été rattachée au Département, et donc sur ces 78 logements, nous avons revu avec VALOPHIS, dans le cadre d'une session qui a été réalisée, aujourd'hui, il n'y aura plus que 60 logements qui seront réalisés, et notamment une préservation totale de l'espace de pleine terre entre les deux immeubles, l'un côté avenue Roger-Salengro, l'autre avenue du Général-de-Gaulle. Et donc c'est comme cela que cette parcelle, qui a été demandée par le passé, n'avait plus d'intérêt. La contrainte, c'est que l'EPFIF ne peut pas revendre à autre chose qu'un promoteur ou un aménageur. Dans ses statuts, il ne peut pas vendre à un particulier. Il faut qu'on la rachète pour pouvoir revendre cette parcelle, et donc on s'est toujours engagés à préserver le tissu pavillonnaire. Mais là, au moins, cette opération qui devait supprimer ce pavillon permet de le maintenir, et c'est heureux. Donc, on avait une estimation des Domaines, pour répondre à votre question, qui était de 460 000 moins 10, ça fait 418 000 €. On le revend au regard de cette estimation et de

ce qui a été évoqué tout à l'heure concernant les frais de notaire. Ah Monsieur MAILLER sollicite une question. »

M. MAILLER

« Oui, j'essaie de retrouver ce que disait Monsieur DUBUS tout à l'heure concernant l'agence immobilière. C'est quelle agence immobilière exactement ? C'est Bonnefoi, c'est ça? »

M. DUBUS

« Absolument. »

Monsieur le Maire

« Bien. On passe au vote s'il n'y a pas d'autres interventions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc, le point est adopté. Point numéro 21, Sophie AMAR. »

À l'unanimité,

21) Dénonciation de la convention locale d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties conclue avec le bailleur IDF Habitat

Mme AMAR

Alors, il s'agit de la dénonciation de la convention locale d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties conclue avec le bailleur IDF Habitat. Le code général des impôts prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales de consentir un abattement de taxes foncières sur les propriétés bâties aux bailleurs sociaux disposant de patrimoines situés en quartier prioritaire de la politique de la Ville, en contrepartie d'engagements précis visant à améliorer le cadre de vie et la qualité du service rendu aux locataires. Dans ce cadre, la Ville de Champigny, l'État, l'EPT et le bailleur IDF Habitat ont signé une convention locale de l'utilisation de l'abattement de taxe foncière de propriétés bâties pour la période 2025-2030 le 15 octobre 2024. Cette convention précise les actions éligibles, les modalités de suivi, d'évaluation et de contrôle des engagements pris par le bailleur. Au titre de l'exercice 2025, une analyse des programmations transmises par IDF Habitat a été effectuée par la Ville, en lien étroit avec l'État via la déléguée du préfet et le directoire. Cette analyse a mis en évidence plusieurs dysfonctionnements majeurs et persistants. À titre d'exemples, je citerai l'impossibilité de vérifier la sincérité et la réalité des montants annoncés, l'inscription de dépenses non éligibles au dispositif de l'abattement, une survalorisation de certaines actions, et le constat que les actions proposées ne répondent pas aux objectifs de priorités et exigences définis par la convention.

C'est pourquoi l'État, via la préfète déléguée à l'égalité des chances, a engagé, conformément à la convention, une médiation préalable avec le bailleur, l'ADIL et le Territoire afin de permettre un réajustement des programmations proposées. Deux séances de médiation ont été organisées, les 2 octobre et 14 novembre 2025. Malgré ces échanges et la transmission à plusieurs reprises de documents retravaillés par IDF Habitat, les difficultés relevées n'ont pas été corrigées de manière satisfaisante. Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal d'acter la dénonciation d'utilisation de l'abattement taxe foncière sur les propriétés bâties conclue avec IDF Habitat avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Merci. Oui, donc moi, j'aimerais souligner le fait que l'engagement d'exonération de TFPB a été signé par vous-même en 2021, en 2022, en 2023, en 2024, mais pas en 2025. Celui-ci a été présenté à la mi 2025, en tenant compte à la fois des exigences de l'État, à savoir le renforcement du personnel de proximité, sur l'entretien, sur la gestion des épaves, la concertation et la sensibilisation des locataires (animation, lien social, vivre ensemble, tranquillité résidentielle), mais aussi donc des priorités fixées par l'ADIL (réussite éducative, insertion professionnelle, sécurité, tranquillité publique, accès aux soins). Il faut savoir aussi que cette exonération est remboursée par l'État, au moins partiellement. Donc, ces priorités n'ont pas changé entre 2021 et 2025. C'est une question que l'on peut se poser : pourquoi, alors que les priorités n'ont pas changé, il y a eu une signature les années précédentes et pas cette fois-ci ? Donc voilà. Et ce que ce qui a changé, c'est l'approche des élections. On se le demande. Une volonté de mettre en difficulté financière ce bailleur social, comme si l'État ne fonctionnait pas suffisamment les bailleurs sociaux ! Et comment justifier le refus d'intégrer dans les dépenses liées à la tranquillité des caméras de surveillance pour un montant de 15 000 € ? Comment justifier le refus d'intégrer le fait que 2 personnels soient sur les lieux, un gardien et un référent tranquillité pour les 2 quartiers des Mordacs et du Plateau. Les efforts dans l'entretien des espaces extérieurs ont été constatés, les 11 et 18 décembre 2025, par les représentants de la Ville, de l'EPT et de l'État. Cette décision ne se justifie pas et va entraver encore plus les actions du bailleur et le vivre ensemble pour les habitants de ces quartiers. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER, je crois que vous aviez levé la main. »

M. MAILLER

« Oui, absolument, Monsieur le Maire. Dans ce Conseil municipal, à plusieurs reprises, on a eu l'occasion d'échanger justement sur la question de la TFPB, et notamment je dirais du rendu de l'ensemble des bailleurs. Et j'ai quand même le souvenir que vous-même, vous aviez constaté, comme vos prédécesseurs, l'opacité en tout cas dans le rendu de ce que faisaient les bailleurs sociaux avec la TFPB. Donc je ne comprends pas que l'on ne s'attaque qu'à IDF Habitat et que, de l'autre côté, on laisse Paris Habitat, si j'ai bien lu la presse récente, qui semble avoir aussi un peu traficoté à droite à gauche. On parle sur des millions d'euros qui ont été pris à divers moments. Je suis comme un ancien de la CGT, j'ai du mal avec les chiffres. Et que là, il ne se passe rien pour ce bailleur qui, lorsqu'on est au Bois l'Abbé, puisque c'est quand même lui qui est le principal bailleur, qui a autorisé votre bras armé pour détruire les 311 logements, pour virer les gens de manière pas très propre, puisqu'on leur impose un certain nombre de choses, on les dégage à droite à gauche en leur mettant la pression, notamment des personnes âgées, donc je constate que nous, on s'attaque à IDF Habitat et pas à tout le monde. Et si l'on doit mettre un coup de pied dans la fourmilière vis-à-vis de ces bailleurs sociaux, très sincèrement, quand on voit l'état du quartier du Bois l'Abbé et ce que l'on va mettre dans le projet ANRU que nous ne partageons pas, on peut quand même

s'inquiéter. Cela veut dire qu'en fait, Paris Habitat, comme les autres, n'a pas fait son taf et n'a pas utilisé les crédits... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, juste pour préciser : le sujet de la TFPB ne concerne pas le Bois l'Abbé.

M. MAILLER

« Oui, mais c'est d'une manière générale. »

Monsieur le Maire

« Je vous précise que ça ne concerne pas le Bois l'Abbé ; la convention ne concerne pas le Bois l'Abbé. »

M. MAILLER

« C'est juste une comparaison. On avait d'ailleurs vu l'historique pour notre Ville. A priori, que ce soit celui-là ou IDF Habitat, ils ne me semblent pas répondre aux exigences. Et pourquoi Paris Habitat ne subit-il pas le même sort, parce que la TFPB doit permettre de faire des améliorations au quotidien, sauf qu'on ne les voit pas ces améliorations. Donc, il y a un moment où Paris Habitat doit être aussi interrogé là-dessus, soit on fait deux poids, deux mesures comme ma collègue l'a évoqué. Donc ça, c'est ma question là-dessus. Et effectivement, je ne suis pas persuadé, parce qu'il me semble que vous êtes membre du Conseil d'administration d'IDF Habitat, vous y siégez régulièrement ou par intermittence, un peu comme moi dans la 6^e commission ? (*Rires*) Je dirais que si, depuis 2021, on en arrive à ce résultat-là, c'est plutôt un sacré échec. Ça veut dire qu'en fait, il y a quelque chose qui ne s'est pas fait dans ce Conseil d'administration, qui aurait dû être fait, et, vous connaissant, vouloir montrer aux communistes, parce que c'est le seul mot que vous utilisez pour décrire vos adversaires politiques, et ce que les communistes n'ont pas fait, vous n'avez pas réussi à l'infléchir. C'est un petit peu dommage pour un superhéros. Je suis un petit peu déçu. Donc, pour notre part, bien évidemment, à partir du moment où il n'y a qu'un seul bailleur social à qui on demande des comptes et à qui on veut réduire ses possibilités d'action, eh bien on ne peut pas l'accepter. Pour nous, ce sont tous les bailleurs sociaux qui doivent remplir les missions qui sont les leurs et utiliser la TFPB telle qu'elle doit l'être. Donc, on votera contre cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Bien. Vous êtes en soutien d'IDF Habitat, c'est bien. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Sur cette délibération, je n'oserai pas plus outre sur la proximité de cette délibération avec un événement, les élections à venir dans peu de temps. Bien évidemment, j'ai cru comprendre que les dernières négociations dataient du mois d'octobre 2025. C'est quand même fort opportunément que vous nous présentez cette délibération, passons, c'est votre méthode. Je rejoins par ailleurs mon collègue MAILLER sur le fait : pourquoi un bailleur et pas les autres ? Également, ce que j'aurais bien aimé avoir, c'est la convention qui a été passée, à moins qu'on nous l'ait présentée et que je l'ai oubliée chez moi, c'est possible. Mais avoir la convention si elle était passée entre ce bailleur et nous le Conseil. Et puis également, je pointe quand même du doigt que, si l'on supprime une partie d'une exonération de la taxe foncière, bien évidemment, au final, ça va faire une diminution de moyens pour le bailleur. Ce sera une

diminution du service rendu aux habitants. C'est un peu le serpent qui se mord la queue, cette affaire.

Par ailleurs, au-delà de la convention, il me semble avoir lu dans une note concernant ce sujet que j'ai retrouvée, que c'était le Préfet qui décidait sur la gravité des manquements constatés. On parle là, si j'ai bien compris, d'une période à venir. Ce sont des prévisions d'actions, ce n'est pas un compte-rendu d'actions. Comment peut-on parler de manquements sur des faits à intervenir ? Cela me paraît curieux, par ailleurs, pour revenir à cela : si c'est le Préfet, comme c'est marqué dans cette note que j'ai trouvée, que j'ai cherchée et qui est une note du 13 février 2025 du ministère chargé de la Ville, si c'est le Préfet qui décide, donc qui évalue, qui décide la gravité du manquement constaté, où est la décision du préfet qui nous est remise pour que l'on en prenne connaissance ? En tout état de cause, si c'est bien cela, si c'est bien le Préfet qui doit décider de la gravité. Je ne dis pas décider de prendre la décision de retirer le bénéfice de l'abattement pour le bailleur, mais si c'est lui qui doit se prononcer sur la gravité des faits, eh bien, où est la note, le message, la copie de la décision de Monsieur le Préfet concernant ce sujet. J'ai regardé, on n'a rien que le rapport. »

Monsieur le Maire

« Absolument. »

M. LURIER

« Donc, du coup, il me paraît qu'entre... - je n'irai pas jusqu'à évoquer un règlement de comptes - mais, au fil des débats de ces 5 années écoulées, on ne m'ôtera pas ce petit doute de l'esprit. Donc j'aimerais quand même avoir une réponse. »

Monsieur le Maire

« Vous allez avoir une réponse. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, c'était juste pour compléter. Il y a quand même, à mon sens, une certaine rupture d'égalité entre traitements des différents bailleurs sociaux. Et ça, c'est un petit peu dommage. Comme je vous le disais, je pense que si on doit taper du poing sur la table, c'est pour tout le monde, parce que je pense qu'il y a pas mal de choses à reprocher aussi à Paris Habitat et nous sommes certainement, comme vous, conscients qu'il y a un certain nombre de choses qui ne vont pas à IDF Habitat, mais nous, contrairement à vous, on évite de tirer sur l'ambulance. Au contraire, on les accompagne jusqu'au bout. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Écoutez, je ne sais pas si vous les accompagnez ou si vous êtes déjà dans l'ambulance. Je crois que c'est plus ça... »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Alors je vais essayer de répondre un peu plus précisément. Tout d'abord, puisque vous avez beaucoup parlé de ce qui n'est pas le sujet, à savoir Paris Habitat, avant de vous répondre, je reprends vos termes, Monsieur MAILLER : Paris habitat a traficoté, c'est le terme que vous avez employé avec des détournements de fonds. Si vous avez bien suivi l'affaire, vous verrez que, en tout cas, c'est ce qui ressort de la presse, je ne suis pas dans le dossier de Paris Habitat, dont je ne suis pas un administrateur, je n'ai pas de fonction dans cette structure, Monsieur Éric PLIEZ n'est pas de mon bord politique, et Ian BROSSAT, qui est particulièrement impliqué dans cette affaire en tant qu'ancien adjoint en charge du logement et éminence grise de chez Paris Habitat, n'est pas de mon bord politique. Ça ne vous aura pas échappé, je peux avoir des camarades. Olivier Marchais était mon camarade au collège, mais Ian BROSSAT, jamais. En tout cas, je peux vous dire une chose : c'est qu'un jour, j'ai rencontré Ian BROSSAT à la Métropole et il m'a dit : il faut qu'on parle de Paris Habitat sur Champigny. Je lui ai répondu, « Quand vous voulez... » Il m'a juste dit ça une fois. Je ne l'ai pas revu, et c'est vrai que ça se concentrait beaucoup sur Paris. En tout cas, quand vous dites : c'est votre bras armé. Notre bras armé, ce n'est pas moi la gouvernance de Paris Habitat. Je viens de les citer ceux qui sont à la gouvernance de Paris Habitat, première chose. Et puis, sur le nombre de logements démolis, je vous rappelle qui a signé le protocole de préfiguration qui définissait le nombre de logements démolis : c'est l'ancien Maire en 2019, Christian FAUTRÉ. Ce n'est pas moi. Donc, il faut assumer ce que l'on a fait quand on était en responsabilité. Et par ailleurs, on n'a pas 3 bailleurs importants, on en a 3 majeurs, c'est vrai, mais on en a d'autres. Et je peux vous dire que l'on suit de près, quels que soient les sujets d'ailleurs en lien avec la TFPB, ce que font nos bailleurs sociaux sur la commune. On a, par exemple, un bailleur qui s'appelle Toit et Joie, petit bailleur à Champigny, mais qui fait très, très bien les choses en matière de suivi de TFPB, de très beaux projets avec Patrice LATRONCHE, qui suit cela avec moi, de très beaux projets culturels. C'est vraiment tout à fait remarquable. Du côté de VALOPHIS et de Paris Habitat, il y a des choses qui peuvent être améliorées, ça, je peux le confirmer, on peut encore améliorer les choses, mais, en attendant, quand on a demandé à Paris Habitat, par exemple, puisque vous parlez du Bois l'Abbé, de reprendre en charge les structures qui sont au pied de la tour Rodin pour faire des éléments d'agrès sportifs, cela a été fait ; quand on a demandé à Paris Habitat de reprendre des éléments sur l'éclairage public, cela a été fait ; quand on a demandé à Paris Habitat d'accompagner le projet de la Maison du projet, de financer un dispositif dans le cadre du bâtiment pour que des jeunes puissent se former, accéder à l'information, à l'insertion professionnelle même, cela a été fait, et Paris Habitat a embauché 4 jeunes du quartier. Nous avons nous-mêmes embauché des jeunes qui avaient suivi cette formation ; donc cela a été fait. Alors on peut faire plus, on peut faire mieux, mais en attendant, cela a été fait.

Concernant IDF Habitat, il n'y a rien de politique dans tout cela, Monsieur LURIER. Il y a simplement un constat : c'est que depuis 3 ans, on discute avec IDF Habitat. Depuis 3 ans, les engagements ne sont pas tenus. Il y a un moment, quand on a des abattements, parce que c'est quoi un abattement ? C'est la possibilité de ne pas payer une taxation pour apporter, à titre compensatoire, une action dans le quartier. Vous dites : cela va enlever quelque chose. Cela ne va rien enlever du tout, puisque, depuis 3 ans, quasiment rien n'est fait. Cela a été dit par Sophie AMAR dans le cadre du rapport. On a des facturations qu'on ne comprend pas. Vous avez un référent sécurité, si je prends ce qui est noté, il gagne 12 000 € par mois. Alors, dites-moi, IDF Habitat a des moyens extraordinaires. On comprend bien qu'en réalité, les heures sont fictives. D'ailleurs, sur les questions de sécurité, on n'a jamais personne en face de nous. Alors on a un référent, on a un nom, on ne le voit jamais. Je le dis avec Grégory

GOUPIL qui suit ce sujet-là en termes de sécurité, on a un fantôme. Voilà la réalité. Vous nous dites : Ah ben il va manquer 15 000 € de caméras. C'est très bien, mais le budget de 15 000 € de caméras, il est reconduit tous les ans depuis 3 ans, on n'a pas vu une seule caméra. Donc, vous me direz ce qui va manquer en termes de caméras. Rien. Donc on ne va mettre personne en difficulté. Et puis d'ailleurs, je vais même vous dire, parce que les réunions, je les ai suivies de très près : quand la préfète à l'égalité des chances convoque le Président, convoque la Directrice générale et que l'on envoie un subalterne - comme l'a dit la Préfète à l'égalité des chances - qui ne connaît pas le dossier, qui n'est pas en capacité de répondre et qu'elle est obligée de dire au bout de deux heures : écoutez, on arrête, moi je vais les reconvoquer une nouvelle fois. J'espère qu'il y aura des interlocuteurs à la hauteur. Et que là, enfin, il y a des interlocuteurs qui viennent, à savoir le Président et la Directrice générale de la structure, vous nous dites : ça va leur manquer, ils ne vont pas pouvoir faire des actions. Eh bien, chez IDF Habitat, on croule tellement sous l'argent, que je cite les mots du président d'IDF Habitat quand la Préfète à l'égalité des chances lui a dit : mais attendez, il y a des manquements graves que nous avons constatés, une déléguée du Préfet qui est allée faire des diagnostics en marchant avec la Ville, avec le bailleur, avec le Territoire et que rien n'est fait pendant 3 ans, et qu'elle dit : il faut que vous fassiez votre travail, il faut que vous teniez vos engagements, et qu'ils ne sont pas tenus, quelle est la réponse du Président ? Écoutez, « je ne vais pas me faire emmerder pour 500 000 balles ». Mot pour mot. Voilà comment on répond à une Préfète. Donc, si pour 500 000 balles, pour reprendre cette expression pour le moins cavalière, ça ne pose pas de problèmes à IDF Habitat, je ne vois pas où est la difficulté par rapport à cette dénonciation de convention.

Alors, d'un point de vue juridique, effectivement, le Préfet demande la position de la Ville, ce que nous allons confirmer ce soir. Et ensuite le Préfet sera appelé à prendre un arrêté pour confirmer cette décision qui lui revient. Parce que vous l'avez très justement dit, Monsieur LURIER, c'est une perte de ressources pour la Ville que l'on accepte bien volontiers, à partir du moment où des actions sont engagées, ce qui n'est pas fait aujourd'hui. Mais c'est aussi une perte de finances pour l'État. Donc c'est une perte pour tout le monde. Et si encore les actions étaient menées, ne serait-ce que même à 80 %, ce qui est peut-être le cas du bailleur que vous avez évoqué au Bois l'Abbé, mais là, ce n'est pas 80 %, ce n'est quasiment rien. Cela fait 3 ans qu'on nous dit que l'on va refaire la structure pour les enfants sur le mail de la Demi-Lune, 3 ans, rien n'est fait. Cela fait 3 ans que l'on nous dit que l'on va faire la structure de jeu au niveau de la cité de la résidence du Plateau, au niveau des Mordacs, rien n'est fait. Les caméras, aucune de posée. L'enlèvement d'épaves, il a fallu que ce soit nous qui gérons avec la police nationale le nettoyage et l'enlèvement de tout sur le parking au mail de la Demi-Lune. On m'a dit : prenez les choses en main, ensuite on vient vous filer un coup de main. On joue le jeu avec vous. Et qu'est-ce qui s'est passé ? Un peu comme sur la rue de la Marne, cela a été laissé à l'abandon, et c'est redevenu difficile, et qu'est-ce que fait IDF Habitat ? Non seulement elle n'est pas en capacité, parce qu'elle n'a pas géré la suite, de sécuriser complètement le parking, parce que c'est de sa responsabilité, c'est une entreprise privée, mais, en plus, elle a continué à facturer les locataires. Vous voyez, les locataires, ils sont contents, ils ne peuvent pas accéder à leur box, mais ils sont facturés. Avec un bailleur comme ça, c'est formidable quand même, hein ? Voilà. Donc cette absence, elle est caractéristique depuis 3 ans. Ça fait 3 ans qu'on en parle. Je crois que l'on a été très patients, et donc ce ne sera pas un manque. Et, contrairement à ce que je peux entendre parfois, en disant : Eh bien, c'est le Maire qui décide de l'augmentation des loyers d'IDF Habitat, je crois qu'IDF Habitat ferait bien de faire son job. Et cela irait beaucoup mieux.

Et puis, vous voyez, il y a tellement d'argent à IDF Habitat que même le samedi, même le dimanche, le siège est toujours éclairé. Alors après, vous viendrez nous parler de l'énergie ! Non, mais, à un moment, il faut quand même un peu arrêter un peu la mauvaise foi à tous les étages !

IDF Habitat, si vous voulez les cautionner dans leur mode de fonctionnement, cautionnez-les, il n'y a pas de problèmes. C'est votre position, c'est votre liberté, c'est votre droit, mais, en attendant, quand on écoute les locataires d'IDF Habitat, on n'a que des plaintes. Je peux vous dire que, depuis que je suis Maire, allez, j'ai à peu près une plainte par mois d'un locataire sur Paris Habitat, à peu près. Chez IDF, je suis 4 à 5 par jour que l'on reçoit. Et quand on appelle au siège d'IDF, qu'est-ce que dit IDF ? Vous voyez le partenariat avec la Ville : c'est de la faute du Maire. Vous appelez au standard : c'est de la faute du Maire, il faut appeler le Maire. Même quand c'est des mutations qui sont de la responsabilité du bailleur. Le bailleur répond aux abonnés absents, quand il répond, parce que, bien souvent, il ne répond pas. Voilà. Donc, quand on a un bailleur comme ça et qu'on l'a vu pendant 3 ans, et ce n'est pas que moi qui ai alerté, c'est aussi le Préfet à l'égalité des chances, la déléguée. Et les préfets ont changé entre-temps. On avait un Préfet à l'égalité des chances, on a une Préfète aujourd'hui, qui sont arrivés au même constat. Un peu comme ça s'est passé à Marseille d'ailleurs, où la convention a été dénoncée. Donc, je crois qu'il y a un moment, il faut quand même tirer un bilan de ce qui est fait.

L'action publique, quand c'est de l'argent public, c'est aussi de l'argent qui ne rentre pas dans les caisses de la Ville, qui ne rentre pas dans les caisses de l'État. Et pour faire quoi ? S'il y avait des actions... Là, il n'y en a pas, donc ça ne manquera pas sur le quartier. Bien une petite dernière réponse, Madame, alors on va laisser Madame CAPORAL et Monsieur MAILLER, et ensuite Sophie AMAR. »

Mme CAPORAL

« Oui merci. Écoutez, moi, je n'étais pas dans le bureau du Préfet, de la Sous-préfète à l'égalité des chances, donc je ne confirmerai pas ce que vous dites là. Et, pour l'instant, pour moi, il y a un doute. Moi, j'ai vu une grande réhabilitation aux Mordacs, qui est en cours. Pour l'instant, je vois des choses qui se font. Ce sont des quartiers, effectivement, où il y a énormément d'investissements à faire, et moins il y a d'argent, moins on peut faire d'investissements. Donc c'est quelque chose quand même à souligner. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui. Est-ce que vous pourriez nous préciser le montant global qui est en jeu ? Et, comme à votre habitude, c'est toujours assez plaisant de voir que vous nous racontez des histoires dont évidemment on ne peut absolument rien vérifier. Vous êtes toujours dans l'homme, qui a vu l'homme, qui a vu l'homme... Et puis la marmotte qui met le chocolat dans le papier d'aluminium. Donc ça, c'est génial. En plus, je voudrais vous faire une petite remarque, parce que c'est une habitante qui me l'a fait remarquer. Mais comme, la dernière fois, vous avez refusé que je vous pose des questions diverses, vous venez de faire un commentaire sur les lumières d'IDF Habitat qui resteraient allumées en permanence, je pense qu'il faut peut-être balayer un peu aussi devant sa porte parce que les deux gros chantiers que vous avez lancés, que ce soit la médiathèque ou l'école Henri-Bassis, toute la nuit, c'est totalement éclairé. Alors ce doit être

pour les oiseaux, pour les fourmis, pour je ne sais qui, mais je pense que quand on fait ce genre de commentaire, on balaye un petit peu devant sa porte au départ. »

Monsieur le Maire

« Pour balayer devant notre porte, il faut aussi savoir de quelle porte il s'agit. On voit que vous ne connaissez vraiment pas les sujets, Monsieur MAILLER. Sur les chantiers, c'est aujourd'hui une nécessité d'éclairer la nuit, d'avoir un minimum d'éclairage au LED pour éviter les effractions, et pour faire en sorte que l'on n'ait pas des vols de matériaux. C'est la première des nécessités. Par ailleurs, il y a une grande différence : ce n'est pas nous qui payons. La Ville ne paye pas. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ah ben si. »

Monsieur le Maire

« Eh non. C'est là où vous ne connaissez rien. Celui qui paye, c'est le compte prorata des entreprises qui font le chantier, ce n'est pas la Ville. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« D'accord, mais qui est-ce qui paie les travaux ? »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas la ville qui l'éclairage, non, non, non. C'est le compte prorata des entreprises, Monsieur MAILLER. Vous pouvez dire n'importe quoi, on a l'habitude depuis 5 ans, mais ce n'est pas ça la réalité. Bien. Sophie AMAR. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ce n'est pas dans les... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, vous n'avez pas la parole. »

« Madame AMAR. »

Mme AMAR

« Je voudrais apporter une précision à l'intervention de Madame CAPORAL, parce que je pensais avoir clairement exprimé que ce principe d'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, il y a une contrepartie pour les bailleurs sociaux, c'est de faire des actions en faveur des habitants des logements sociaux. C'est vraiment la contrepartie. Alors, vous entendre dire que la Ville est compensée partiellement par l'État me choque énormément. D'abord le partiellement, soyons précis, c'est 40 %. Mais, en fait, il s'avère qu'IDF Habitat ne remplit pas les actions qu'il devrait faire qui lui donnent droit à cet abattement de 30 %. Il ne le fait pas. Il fait notamment des actions qui relèvent du droit commun. Et cela ne vous gêne pas que l'État perde 60 % de la taxe foncière, vous n'êtes pas choquée ? Eh bien moi, personnellement, je suis choquée parce que le contribuable français moyen, lui, il n'a pas d'abattement, il paye sa taxe foncière. Donc, les bailleurs sociaux devraient être traités de la même façon. Et je vous rappelle que ce texte relevant de l'abattement est une pos-si-bi-li-té. »

Monsieur le Maire

« Bien. Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Oui, je vais rebondir sur les propos de Madame AMAR. Être traité de la même façon, c'est bien de cela qu'il s'agit dans le débat. Tout ce qui a été dit par mes collègues, c'est que là, on n'est pas dans l'équité. On attaque - j'emploie le mot « attaque » volontairement parce qu'on sent bien que c'est un coup politique à un mois des élections municipales. On veut faire la peau au bailleur IDF Habitat et, bien évidemment, vous nous racontez toute une histoire qu'on ira bien évidemment vérifier, et qui sera totalement fausse, comme les anecdotes que vous nous avez données avec le Maire de Bonneuil que j'ai vérifiées et qui étaient fausses. Bon, bref, ça, c'est une autre histoire. »

Monsieur le Maire

« Madame KEITA, pour vous préciser, on était quand même 15 autour de la table, y compris la Préfète. Ces propos ne s'adressaient pas à moi, ils s'adressaient à la Préfète. Donc, si je me permets de le dire ici publiquement, c'est que, véritablement, ces propos ont été tenus. Vous pouvez mettre en cause ma parole, moi je ne mets pas en cause votre parole, mais je peux vous dire qu'il y avait des témoins, y compris des gens qui sont dans cette salle, parce que j'étais accompagné des services, et que c'est bien les propos qui ont été tenus par Monsieur GUIGNARD, et ceux qui le connaissent ne seront pas étonnés de ces propos. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Bref, je reviens en tout cas sur la question d'être traités tous de la même façon. Et là, clairement, il n'y a qu'un seul bailleur qui est mis dans le viseur, dans le collimateur. Et là, en l'occurrence, c'est IDF Habitat, et juste avant l'élection municipale. Alors, il ne faut pas vraiment nous prendre pour ce que nous ne sommes pas. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, si ce bailleur avait fait son travail, on n'aurait pas eu à le prendre. Maintenant, que vous vouliez cautionner un bailleur qui refuse de faire son travail dans l'intérêt même des habitants, c'est votre droit. C'est quand même probant. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Avec de l'équité. »

Monsieur le Maire

« Mais si les autres font leur travail, il n'y a pas de raison de les sanctionner. Ils font leur travail. »

Mme KEITA-GASSAMA

« VALOPHIS fait son travail ? VALOPHIS qui a été critiqué par votre collègue du même bord politique... »

Monsieur le Maire

« Sur la convention de l'abattement de la TFPB, cela a été précisé, il y a des engagements contractuels qui sont pris. On l'a reprécisé tout à l'heure. Il y a une convention tous les ans qui précise bien ce qui doit être fait. Quand on constate que l'on est au moins à 80 %, on ne va pas remettre en cause une convention. On dit : eh bien, il reste encore des choses à améliorer. Mais quand vous êtes à 0 % ou que vous êtes à 10 %, et que cela fait 3 ans que vous répétez la même chose, il y a un moment, les choses doivent s'arrêter. IDF Habitat prend de l'argent qu'il devrait rendre aux habitants. En réalité, qui est lésé dans cette affaire ? Ce sont les habitants, ce sont les habitants qui devraient avoir les actions. IDF Habitat lèse aujourd'hui ses locataires. C'est un fait. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Préfète à l'égalité des chances, c'est la DDE à la Préfète, c'est le Territoire. Ce n'est pas le Maire de Champigny. Le Maire de Champigny, il constate. Mais simplement, tout le monde fait le même constat. Et d'ailleurs le constat n'a même pas été remis en cause par IDF Habitat lors de cette réunion de médiation. Je rappelle que c'est une réunion de médiation, chacun pouvait prendre la parole, chacun pouvait se défendre, il y avait la DRIHL qui était là aussi, tous les services de l'État étaient là pour essayer de trouver un accord. Et quand vous me dites, Madame CAPORAL, excusez du peu, oui, mais moi, je vois qu'il y a des travaux qui avancent au Plateau... Si vous voulez parler de la résidence du Plateau, que vous transformez d'ailleurs en réunion politique alors que vous n'êtes qu'administratrice, et vous n'êtes pas là pour utiliser cet office pour faire de la politique. Quand je vois que le premier incendie a eu lieu en avril 2019, qu'il y en a eu un autre en 2021, qu'on est maintenant à près de 6 ans, que rien n'a été fait en matière de réhabilitation. Regardez-nous, ce que l'on a fait en 5 ans. Vous nous dites : Ah ben vous n'avez pas fait beaucoup de choses. On a lancé une école, on a fait un stade, on a fait une médiathèque, on a fait enfin la police municipale. On avance sur tout un tas de sujets. Vous ne croyez pas que cela aurait pu démarrer. Ces travaux-là n'ont même pas démarré. Il y a eu des réunions d'information, bien évidemment juste avant les élections municipales. Donc là, les travaux, ils n'ont toujours pas démarré. Et, pour autant, la Ville, la Ville, contrairement à ce que vous avez évoqué sur place lors de cette réunion, puisque l'on avait un représentant de l'équipe municipale qui était là, vous nous avez dit : la Ville ne nous aide pas. La Ville a fléché un boni pour aider cette opération de réhabilitation. On met de l'argent sur la table. La Ville met de l'argent sur la table pour accompagner cette opération, et elle ne démarre toujours pas. Très brièvement, Madame CAPORAL, Monsieur MAILLER et ensuite Évelyne SAILLAND. »

Mme CAPORAL

« Oui, vous me dites le boni. Le boni, en fait, ça date de l'année dernière, non ? De quel boni vous parlez ? Celui de Saint-Maur ? »

Monsieur le Maire

« Non, non pas celui de Saint-Maur, non, non, celui de Saint-Maur concerne l'opération de rénovation urbaine du Bois l'Abbé. Là, on parle du boni de l'utilisation de l'OPH de la Ville. Il reste encore des fonds. C'est à la liberté de l'équipe municipale de décider où on fait. Et, vous voyez, on a été totalement équitables entre les bailleurs. L'opération de rénovation des 300 logements de la Cité-Jardins, on a fléché un financement pour participer à la rénovation de cette réhabilitation pour VALOPHIS. On a aussi une partie qui est fléchée pour Paris Habitat dans le cadre de l'ANRU, et on l'a fait pour IDF Habitat pour 4 opérations, 3 petites opérations qui viennent de s'achever qui, elles, sont très mineures, 6 à 8 logements, rue George Sand, Rue de Patay et rue Talamoni, et la grosse opération, celle des 500 logements, elle n'a toujours pas démarré. Et pour autant, il y a le financement qui est bien fléché et qui a été fléché à IDF

Habitat, contrairement à ce que vous avez pu dire il y a quelques jours lors d'une réunion publique. »

Mme CAPORAL

« Je n'ai pas parlé de quoi que ce soit, je voudrais bien que vous me citiez. »

Monsieur le Maire

« Ah ben écoutez... »

Mme CAPORAL

« Non, mais attendez, on va terminer, parce que si vous m'interrompez tout le temps, ça va durer une plombe. »

(Rires)

Un élu (hors micro)

« C'est une plombe à 500 000 balles comme dirait... »

Mme CAPORAL

« Moi, j'aimerais savoir : le boni qui a été fléché pour cette opération, il était de combien, et est-ce que vous savez à combien s'élève cette opération ? C'est énorme ! Il y a aussi des proportions à avoir. Combien a été fléché ? C'est une énorme opération, et elle doit se construire avec aussi des gens, et on n'impose pas un lancement comme ça, sans que les gens soient concertés. D'autre part, quand vous parlez d'incendies, il a fallu aussi reloger les personnes, trouver les moyens pour pouvoir intervenir sur les tours en question. Moi, je ne suis pas architecte, ni urbaniste, ni une personne du BTP. Je ne peux pas entrer dans le détail de cette question-là, mais je sais que les montants sont très élevés et que ce sont des choses qui se font en concertation. Et vous ne pouvez pas le faire s'il y a des habitants qui sont sur place. Il faut reloger les gens, voilà. »

Monsieur le Maire

« Alors... »

Mme CAPORAL

« Quant aux espaces dont vous parliez, où il fallait intervenir, certains espaces, vous considérez que ce sont des espaces qui appartiennent à IDF Habitat et, en fait, ils appartiennent à la Ville. »

Monsieur le Maire

« Non. »

Mme CAPORAL

« Du coup, il y a une problématique de savoir qui doit intervenir, où, et effectivement, on l'a vu l'îlot du clocher et même chose au Plateau : il y a un endroit où vous considérez que c'est IDF Habitat, alors que c'est la ville. À ce moment-là, IDF Habitat n'intervient pas. Moi, je ne connais pas les détails, je n'ai pas tout un service pour travailler avec moi, donc je ne connais pas tous les détails. Je ne vais pas aller plus loin dans mes explications, mais, en tout cas, il y a des choses qui me paraissent clocher dans beaucoup de détails que vous présentez et, d'autre

part, la réunion de concertation, j'ai posé la question : cette réunion de concertation, on n'avait pas prévenu IDF Habitat que c'était une réunion de concertation. Donc voilà, ils n'ont pas forcément la même disponibilité d'esprit s'ils viennent à une réunion de concertation ou à un entretien lambda. Donc, là aussi, je pense qu'il y aura une réponse écrite, comme il se doit. Merci. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez Madame, la réponse écrite, elle a déjà été faite par IDF Habitat. Donc, il n'y a pas de sujet par rapport à cela. Par ailleurs, quand vous avez une Préfète qui vous écrit en vous conviant à venir, non pas à une réunion de concertation, mais, selon les textes, selon la règlementation en la matière, à une réunion de médiation, la concertation, ça n'a rien à voir avec la médiation, cela veut dire que l'on est déjà dans une phase de précontentieux. Cela veut dire que l'on essaie de trouver les moyens d'avoir un accord. Et quand vous avez quelqu'un qui n'est pas en mesure de dire quoi que ce soit, parce qu'il n'a pas le niveau de responsabilité, ça pose un problème. Quand vous avez enfin les responsables qui vous disent en gros : on n'en a rien à faire, on n'est pas à 500 000 balles près, eh bien, écoutez, moi, je comprends la Préfète à l'égalité des chances qui dit : je n'ai pas les interlocuteurs qui veulent assumer leurs engagements qu'ils ont pris contractuellement depuis 3 ans et qu'on leur répète en permanence, et qui ne le font pas. Quant aux emprises que vous évoquez, que ce soit sur le mail de la Demi-Lune ou que ce soit sur la résidence dite du Bois l'Abbé, sur le quartier des Mordacs, eh bien c'est bien une emprise IDF Habitat, et ça n'appartient pas à la Ville. Donc, c'est à IDF Habitat de le faire, et c'est dans ce cadre-là qu'elle a un abatement de la TFPB. Rien n'a été révisé une fois de plus, donc moi, à la limite, je suis prêt à le faire, à le prendre en charge, mais une fois que j'aurai la recette. Puisque IDF ne le fait pas, on fera à la place d'IDF. Vous avez une remarque ? »

Mme SAILLAND

« Oui, je voulais faire la remarque parce que je trouve que c'est une discussion avec une défense qui est bien faible, de défendre IDF Habitat en disant que ce n'est pas le seul. Ce n'est pas une défense, ça. C'est irrespectueux pour nous. On est là à tourner en rond sur un truc : c'est certainement vrai, mais ils ne sont pas les seuls. Ben oui, ils ne sont pas les seuls, ce n'est pas quelqu'un d'autre qui est jugé ce soir, c'est IDF Habitat. Il faut arrêter de discuter là-dessus, c'est vrai, c'est vrai. Moi, je dis plutôt que l'on devrait plutôt faire un rétroactif à 2021 dans ces cas-là peut-être... »

Monsieur le Maire

« En l'occurrence, ce sont bien les seuls. Monsieur MAILLER, en un mot, parce que je crois que l'on a fait le tour du sujet. »

M. MAILLER

« Je suis désolé de reprendre la parole parce que vous n'avez pas répondu à ma question, à savoir d'une part quel était le montant de l'exonération qui était en jeu. Deuxième petite remarque : vous avez certainement la mémoire courte, mais il me semble qu'il y a quelques Conseils, les habitants de VALOPHIS étaient venus vous interpeller. D'ailleurs, vous aviez refusé d'interrompre la séance pour les écouter, vous les avez peut-être reçus après, vous me direz comme d'habitude, ce que vous voulez, vous racontez vos histoires, vous nous faites des contes avec de la poudre de perlimpinpin, très bien. Sur l'éclairage, Monsieur le Maire, arrêtez de nous prendre pour des jambons. Quand le prestataire ici prévoit d'éclairer toutes

les nuits un bâtiment, c'est qu'a priori, vous allez le retrouver dans l'offre qu'il vous a donnée. Et ce n'est jamais gratuit. Et puis je suis un peu étonné parce que pourquoi on a besoin de lumière alors que, sur notre Ville, on a une police municipale, on a la vidéosurveillance, et c'est généralement pour les chantiers. Les entreprises mettent les moyens nécessaires pour ce genre de choses. Donc votre réponse, elle est complètement stratosphérique. En fait, vous ne pouvez pas nous dire : on laisse allumer parce que, comme ça, les gens ne viendront pas voler. Dernier élément... »

Monsieur le Maire

« Rapidement parce qu'on a dit rapidement. »

M. MAILLER

« Oui, mais vous ne me laissez pas la parole. »

Monsieur le Maire

« Allez-y, Monsieur MAILLER, sinon je vais être obligé de vous couper. »

M. MAILLER

« Donc je pense qu'effectivement, et là, je ne suis pas d'accord avec Madame AMAR, quand elle dit que les bailleurs sociaux doivent payer la TFPB. »

Mme AMAR

« Je n'ai pas dit ça. »

M. MAILLER

« Ben si, c'est ce que vous avez dit. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER tout seul, il faut qu'on termine. »

M. MAILLER

« Ben oui, mais si vous m'interrompez. »

Monsieur le Maire

« Alors on va voter. On passe au vote : qui est contre cet abattement TFPB ? »

M. MAILLER

« Ah la dictature ici... »

Monsieur le Maire

« Oui, bien sûr, qui est contre cet abattement ?

Mme CAPORAL (hors micro)

« La suppression de l'abattement. »

Monsieur le Maire

Alors vous êtes contre la délibération ou pas ? Alors levez la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour cette délibération ? Au moins, on voit

ceux qui soutiennent IDF Habitat. Bien, alors on passe au point suivant. Vous soutenez ceux qui ne font pas le travail, on n'est pas très surpris. Point numéro 22, Aurore THIROUX. »

À la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

8 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Pauline GUILLAUME, M. Christian FAUTRÉ, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

1 abstention,

M. Yvon LURIER

22) Création d'un poste de gestionnaire des travaux des assemblées

Mme THIROUX

« Oui, il s'agit de la création d'un poste de gestionnaire des travaux des assemblées.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER.

Pour information, il s'agit bien sûr d'une création administrative. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Intervention classique, j'imagine, Monsieur MAILLER. Même si c'est le dernier, il faut rester constant. »

M. MAILLER

« Ben oui, parce que si jamais nous arrivons aux affaires, on inversera la tendance et on n'utilisera pas la loi de 2019 qui précarise la fonction publique en mettant sur le même plan les titulaires et les contractuels. Donc, évidemment, on votera contre cette délibération, qui est donc l'application de cette loi. Et j'attends toujours le financement pour devenir député. J'attends que vous me souteniez, puisque, à chaque fois, vous me dites qu'il faut que je sois député pour changer les lois. J'attends votre concours et votre soutien. Maintenant que vous n'avez plus d'étiquette sur vos tracts politiques, j'ai tous les espoirs de recevoir votre concours financier. Merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Je suis heureux de vous faire naître de l'espoir, Monsieur MAILLER. C'est toujours important de donner de l'espoir à ceux qui n'en ont pas, mais, en tout état de cause, on vient d'apprendre ce soir : si un jour, d'aventure, l'espoir vous conduisait à avoir des responsabilités, la première chose que vous feriez, c'est de vous mettre dans l'illégalité. C'est intéressant. Madame CAPORAL, vous aviez levé la main ? »

Mme CAPORAL

« Moi, je ne comprends pas, parce que ce poste est déjà occupé par quelqu'un depuis des années, non ? Donc voilà. »

Monsieur le Maire

« Aurore THIROUX.

Mme CAPORAL

« Et je pensais que c'était effectivement quelqu'un qui était titulaire. »

Mme THIROUX

« Je ne sais pas où vous avez vos informations, Madame CAPORAL, mais non, ce n'est pas une titulaire, et la personne n'occupe pas le poste depuis des années. Par contre, elle l'occupe depuis 2 ans, et elle est en contrat annuel, c'est-à-dire que si on ne la passe pas sur un contrat de 3 ans, cela veut dire que l'on doit continuer à la renouveler chaque année, et la laisser dans cette précarité. C'est ce que je vous explique d'ailleurs à chaque fois et pour lequel, en tous les cas, vous me dites qu'il faut recruter des fonctionnaires. Oui, je suis d'accord avec vous. L'idée, c'est de recruter des fonctionnaires. Ou quand on recrute des contractuels, de les accompagner pour devenir fonctionnaires, et c'est ce que nous faisons. Mais est-ce pour autant normal de laisser un agent dans la précarité, de ne rien lui proposer d'autre ? En plus, vous avez de la chance, l'agent est présent ce soir, il vous entend. C'est très intéressant, je pense, pour elle. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous n'êtes pas obligés de faire des contrats d'un an à chaque fois. »

Mme THIROUX

« Eh bien justement, Monsieur MAILLER, je vous le dis. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Non, mais si vous voulez le faire, vous pouvez faire des... »

Monsieur le Maire

« On peut faire de l'illégalité. Écoutez, pour l'instant, vous n'avez pas demandé la parole, Monsieur MAILLER. Donc, c'était Aurore THIROUX qui s'exprimait. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 2 abstentions. Des refus de vote ? Donc des votes pour ? Madame GUILLAUME, on n'a pas vu votre vote. »

Mme GUILLAUME

« J'ai voté contre. »

Monsieur le Maire

« Contre, mais comme vous n'aviez pas levé la main... Point numéro 23, Aurore THIROUX. »

À la majorité,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

3 votes contre,

Mme Pauline GUILLAUME, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

23) Création d'un poste de cheffe ou chef de projet aménagement et habitat

Mme THIROUX

« Donc de nouveau la création d'un poste de cheffe ou de chef de projet aménagement et habitat. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER

Et donc il s'agit également d'une création administrative. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Est-ce qu'il y a des avis contraires ? 2 avis contraires ? 3 ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 24, donc un vœu présenté par Christina DE OLIVEIRA. »

À l'unanimité,

24) Vœu de la majorité municipale : attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association Todos Juntos France pour soutenir le Portugal après la tempête Kristin

Mme DE OLIVEIRA

« Ce vœu de la majorité municipale concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association Todos Juntos France pour soutenir le Portugal après la tempête Kristin. Le centre du Portugal a été choisi, car c'est la région la plus touchée par la tempête Kristin. Nous avons sélectionné l'association Todos Juntos France parce que nous connaissons personnellement ses dirigeants et que nous leur accordons une totale confiance. Nous avons également été en contact avec la commune d'Alpiarça qui nous a indiqué ne pas avoir besoin de soutien particulier à ce stade, des assurances devant indemniser les personnes sinistrées en conséquence. Étant moi-même née à Leiria, je ne peux que constater la détresse et l'épuisement des bénévoles et des communes qui s'efforcent d'apporter la meilleure aide possible. Les demandes de soutien continuent d'affluer régulièrement. L'association a déjà acheminé près de 70 tonnes d'aide qui ont été distribuées dans plusieurs villes et villages de la région Centre. Plusieurs villes françaises partenaires ainsi qu'une longue liste d'associations travaillent en commun avec l'association Todos Juntos. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Déjà merci à notre collègue pour ce témoignage. Nous n'avons pas de problèmes sur le fond, c'est bien pour cela que nous, la minorité, l'opposition, appelez-les comme vous voulez, avons proposé un vœu et, à chaque fois, c'est la même méthode. Nous n'avons pas de problèmes sur le fond, mais nous avons un problème sur la forme. Nous avons proposé un vœu et nous n'avons pas été contactés, à ma connaissance, pour être éventuellement soit associés et que ce soit un vœu du Conseil municipal ou bien, tout simplement, de laisser le vœu de la minorité, qu'on le discute et qu'on le vote tous ensemble. Sur des questions comme celle-ci, à chaque fois, c'est le même sujet qui revient. C'est vraiment dommage la méthode qui est adoptée, et, pour cela, nous allons nous abstenir. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, Madame KEITA, vous faites ce que vous souhaitez. Si vous souhaitez vous associer à ce vœu, ce sera l'intégralité du Conseil municipal qui le votera, et donc vous êtes invités à le voter, et on précisera que c'est l'intégralité du Conseil municipal qui l'aura voté, et pas simplement la majorité. Libre à vous de faire ce que vous souhaitez. Ce vœu, il n'est pas, contrairement à ce que vous laissez entendre, venu parce que vous auriez fait un vœu. J'ai pris cet engagement il y a quelques jours déjà, plusieurs jours, lors de la rencontre avec la consule. La consule est venue lors d'un spectacle à Gérard-Philippe, spectacle de Dan Inger, *Saudade*, et donc la tempête venait de se produire. On n'a pas tant d'associations que cela qui sont structurées pour acheminer l'aide. Et d'ailleurs, si vous vous êtes intéressée un tant soit peu à ce sujet, vous verriez que de nombreuses associations d'Île-de-France ont rejoint cette association parce qu'elle est la seule en mesure d'assurer l'acheminement. Mais cela fait déjà plus de 10 jours que des camions partent régulièrement en direction du Portugal. Encore aujourd'hui, un camion complet de tuiles est parti. Vous voyez, pour pouvoir transporter cela, il faut avoir une certaine logistique. Ce sont des gens qui travaillent dans le secteur du bâtiment

qui ont la logistique pour pouvoir le faire. C'est vrai que, plutôt que de dire : on va faire une subvention à une association, on ne sait pas trop comment ça va arriver, et là, on n'est pas dans le cas de figure de ce que l'on a pu connaître à Haïti ou quand on a eu les incendies en Kabylie, où l'on est un peu plus loin, où il y a des problèmes d'un pays avec des sujets de logistique. Quand on était à Haïti, c'était particulièrement compliqué. Il fallait des organisations internationales très fortes. Là, ce sont des associations locales qui sont en lien, et pour ceux qui connaissent nos habitants de Champigny, et je dirais même un petit peu la région autour de Champigny, qui viennent de ces villes-là, Leiria, Pombal, Ourém. Et donc c'est cette région qui a été fortement impactée. Quand l'association a dit : nous on se regroupe, et il y a une dizaine de villes qui participent financièrement, une vingtaine d'associations qui se sont regroupées pour participer financièrement, ça nous semblait évident. Mais il n'en reste pas moins que quand j'ai contacté ma collègue Sónia Sanfona, elle m'a dit : je te remercie, Laurent, mais nous, en fait, tout va bien. On n'a pas de sujet à faire ça. On a eu de l'eau effectivement, on a eu quelques serres qui ont été abîmées, mais aidez Leiria. C'est Leiria qui a besoin. C'est exactement ce qu'elle m'a écrit. Lundi, j'avais encore quelqu'un qui est bien connu à Champigny, Valdemar Francisco, qui est le président de l'association Les Amis du Plateau. Il revenait, il venait d'atterrir. La veille, il était encore à Leiria : 27 000 personnes qui n'étaient pas encore raccordées à l'électricité dimanche. Le problème, il est là-bas, et donc c'est parce qu'il y a eu cette proposition, qu'elle nous a semblé pertinente, qu'il était évident que la Ville de Champigny vienne s'y associer. Donc, si vous voulez le voter, on dira que c'est l'intégralité du Conseil municipal qui le vote ; si vous ne voulez pas le voter, vous faites comme vous l'entendez. Madame ADOMO, Madame CAPORAL. »

Mme ADOMO

« Il y a Monsieur MAILLER. »

Monsieur le Maire

« Il y a Madame CAPORAL qui avait levé la main en premier, mais bon. »

Mme CAPORAL

« Ma question est : est-ce que le montant ne pourrait pas être augmenté d'une part, et puis, pour moi, le fait que ce soit notre Ville jumelle Alpiarça, cela me paraît aussi important que nous soyons à ses côtés. Alors, vous nous dites que vous avez eu une lettre disant qu'il n'y avait besoin de rien. Est-ce que tout ce qui est équipement public n'a pas souffert ? Je ne sais pas. Donc voilà. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, Madame CAPORAL, pour vous répondre, c'est ce qui m'a été répondu par ma collègue d'Alpiarça. Elle m'a dit : aidez Leiria. Si vous pouvez aider, aidez Leiria parce que nous, on n'a pas de dégâts majeurs. Il y a des dégâts, bien évidemment qu'il y a des dégâts, mais ce ne sont pas des dégâts majeurs. Et quand vous avez quelqu'un qui vous dit : votre aide, je ne la souhaite pas, donnez-la aux villes qui en ont plus besoin, ça me semble assez évident. Il n'y a pas de discussion particulière par rapport à cela. Quant au montant, j'ai eu déjà l'occasion de le dire : on a longuement échangé déjà sur ce sujet, moi, je ne sais pas si vous, vous savez le faire, peut-être, mais moi, je ne sais pas faire le distinguo entre une cause et une autre. On a dit que l'on ferait toujours un même montant, pourquoi ? Parce qu'entre ce qui s'est passé en Kabylie, à Haïti ou là, au Portugal, alors je sais qu'il y a une subvention plus forte qui a été accordée, notamment à la Ville jumelle du Plessis, mais c'est Ourém la Ville

jumelle du Plessis. Ils sont au cœur du problème, c'est là où ils ont été le plus impactés : Ourém, Leiria, Pombal, ce sont les 3 Villes, et quand je dis les Villes, c'est le district avec tous les villages qui ont été particulièrement impactés. C'est là où l'aide est nécessaire, et c'est là où elle s'organise. Qu'est-ce que vous voulez que l'on fasse ? Aller verser 5000 € à Alpiarça qui dit : Mais nous, on n'en a pas besoin. Monsieur MAILLER, Madame ADOMO, Enrique RIBEIRO ensuite. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Vous voyez, tous les arguments que vous utilisez là, ils sont parfaitement entendables, mais encore faut-il que l'on puisse en discuter. Je viens de vérifier tout à l'heure dans les documents : pourquoi la 6^e commission n'a-t-elle pas été saisie, puisque vous aviez notre vœu ? Vous l'aviez reçu, vous avez le vôtre que vous aviez fait. Pourquoi on ne s'est pas réunis pour en discuter, pour le construire ? Les arguments que vous avancez, nous, on aurait pu avancer les nôtres, et on aurait pu faire un choix commun. Et, en fait, à chaque fois, vous nous mettez dans la position de dire : On vous donne quelque chose, vous réagissez après, et il faut qu'on se rallie à votre bannière. Mais ce n'est pas comme ça que ça marche. Si vous voulez que l'on fasse quelque chose en commun, faisons-le en commun. On n'est pas là pour se rallier à vous. On est là pour faire quelque chose qui soit utile et illustrer la solidarité de la Ville de Champigny. Mais nous, on a toujours été contre sur les 2000 €. Moi, je connais des villes qui sont bien moins riches que Champigny qui, dès le départ, mettent 5000 € pour tout le monde. Nous ne demandons pas de mettre plus ou moins, mais 2000 €, c'est ridicule au regard des dégâts maximums. Je vous rappelle quand même que nos recettes de fonctionnement c'est 150 M €. 2000 € sur 150 M €, ça va, je pense que ce n'est pas ça qui va faire basculer le budget. 3000 €, encore moins. Ça, c'est des choix, des choses que l'on pourrait discuter, et on pourrait arriver à voter ce texte-là. Et vous nous le faites systématiquement... Quand il a fallu voter une subvention pour Gaza, on avait proposé Médecins du monde, justement pour essayer d'être consensuel. Paf ! Vous arrivez : non, ce sera l'Unicef. En fait, vous nous mettez à chaque fois dans une position indélicate, et vous nous dites : oui, il faut le travailler, machin... Mais, en fait, vous faites tout pour que cela se passe autrement et, effectivement, eh bien oui, il ne nous reste plus qu'à nous abstenir parce que, voilà, pour nous, ce n'est pas comme cela qu'on travaille sur ces sujets de solidarité qui devraient être consensuels. Et depuis le début. Ce n'est pas maintenant. Vous auriez pu vous saisir du dernier Conseil municipal pour pouvoir changer ça, et vous avez encore décidé de faire tout seul dans votre coin parce que vous êtes le chef du village. »

(Rires)

M. MAILLER

« Eh bien désolé, je ne me rallie pas à la bannière du chef du village, surtout si je n'ai pas discuté avec lui avant de ce vers quoi on va se rassembler et ce pour quoi on va se battre ensemble. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, moi, je ne vous demande pas de vous rallier à une quelconque bannière. On a fait cette proposition, j'ai dit que je proposerai cela au Conseil municipal il y a déjà 15 jours, juste 2 ou 3 jours après la tempête. On n'a pas attendu votre texte. Voilà. Merci. »

M. MAILLER

« Oui, mais vous n'avez pas réagi quand vous avez vu le nôtre arriver. »

Monsieur le Maire

« Voilà, c'est tout. Donc après, si vous ne voulez pas... On pensait que vous auriez un peu plus l'esprit de solidarité avec cette région qui est si chère à beaucoup de Campinois, vous voyez, on a deux élues au sein de ce Conseil qui sont elles-mêmes nées à Leiria, Cristina DE OLIVEIRA et Isabel CIPRIANO. Donc, elles pourraient vous en parler bien mieux que quiconque ici. Et, pour autant, si vous ne voulez pas, vous ne voulez pas. Vous faites ce que vous voulez, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ! Caroline ADOMO et Enriquer RIBEIRO. »

Mme ADOMO

« Oui, moi, j'entends un peu les arguments ici et là. Moi, je pense que c'est un dernier Conseil municipal, que l'on est capables d'avoir un consensus par rapport à l'événement tragique qui concerne nos compatriotes franco-portugais. Je pense qu'effectivement, la méthode, oui, on en discute. Vous proposez un vœu, on en avait aussi proposé un, mais peu importe. Je crois qu'aujourd'hui, on peut peut-être arriver à un consensus, peut-être demander une suspension de séance, voir ce qu'il est possible de faire pour se rapprocher sur les deux textes. Alors j'ai entendu que, pour l'égalité de traitement par rapport aux différentes subventions que l'on a pu attribuer qui étaient fixées à la somme de 2000 €, c'est vrai que l'on avait proposé plus, 5000, mais sincèrement, je vous demande une suspension de séance pour essayer de trouver un consensus. Je pense que personne n'a à gagner à faire voter un vœu ou un autre, alors qu'en fait, nous allons tous dans la même direction, en tout cas en ce qui concerne la question tragique qui s'est déroulée au Portugal. Et je pense que ça honorerait tous les élus qui sont présents ici d'arriver à un consensus et de voter comme on avait voté dans le passé, face à des drames survenus dans le monde, au nom du Conseil municipal. Je propose à mes collègues et à votre camp de pouvoir faire une suspension de séance. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, déjà, on n'a pas de camp. On a une majorité, on n'est quand même pas dans un système guerrier. Écoutez, je vous rejoins. Plusieurs fois, il a été proposé ici, j'ai fait 12 ans dans l'opposition comme d'autres élus de mon équipe, quand il y avait des vœux de solidarité, on ne discutait pas, on allait dans le sens de l'utilité, et on ne faisait pas un autre vœu pour créer une polémique qui n'a pas de sens. Et j'ai expliqué ce qu'il en était concernant Alpiarça. Peut-être que ceux qui sont à l'inspiration de ce vœu ne connaissent pas très bien le Portugal et ont été mal informés, mais, en tout état de cause, la catastrophe, elle est dans le secteur de Leiria, et aujourd'hui, c'est cette région-là qu'il faut aider. Et d'ailleurs, beaucoup de Campinois viennent de cette région. Voilà. Écoutez 2 minutes de suspension de séance, si vous voulez nous rejoindre sur ce vœu-là, on n'en sera que ravis, et je crois que ce sera apprécié. »

La séance est suspendue à 23 h 39.

La séance est réouverte à 23 h 43.

Monsieur le Maire

« Bien, mes chers collègues, nous allons reprendre la séance. Je vais vous demander de reprendre place. Merci aux élus de se réinstaller. Monsieur LURIER, s'il vous plaît. Bien donc nous reprenons notre séance après cette suspension. Madame ADOMO, vous voulez ajouter quelque chose ? »

Mme ADOMO

« Oui, alors on s'est réunis, Monsieur le Maire, et on vous remercie pour cette suspension de séance. Alors c'est vrai qu'habituellement, on a toujours voté 2000 € sur les solidarités internationales, cependant on aurait bien souhaité, s'il était possible que vous l'acceptiez, que l'on puisse augmenter cette somme à 3500 €. Alors ce n'est pas du marchandage. »

(Rires)

Mme ADOMO

« On propose de couper la poire en deux. C'est notre première proposition, si vous étiez prêt à l'accepter. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas d'autres sujets par rapport au vœu ? »

Mme ADOMO

« Non parce que je crois que vous avez des arguments qui nous ont convaincus. On a une collègue présente qui est originaire de la région. »

Monsieur le Maire

« Deux qui sont originaires. »

Mme ADOMO

« Deux. »

Monsieur le Maire

« Nées à Leiria. »

Mme ADOMO

« Voilà, donc je pense que l'on ne peut pas se permettre de chipoter sur telle Ville ou telle autre. Je pense que l'on peut vous entendre sur ce que vous avez dit et sur ce que l'on vous a rapporté comme éléments, mais, vraiment, notre demande, elle porte particulièrement sur le montant de la subvention. Étant donné aussi les liens historiques qui nous lient au Portugal, je pense que c'est important de donner, de faire un effort peut être supplémentaire pour montrer que nous sommes solidaires. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, je vous remercie de cette position. En ce qui concerne le choix de la Ville, vous savez, on l'a choisie parce qu'il y a une histoire, effectivement, par rapport à Champigny, mais surtout parce que la catastrophe s'est abattue là. Elle se serait abattue sur Alpiarça ou sur Porto ou sur l'Algarve, on aurait fait de la même façon pour marquer notre solidarité avec le Portugal. Peut-être que nous aurions eu un montant plus élevé si cela avait été notre Ville

jumelle, compte tenu de cet élément de jumelage. Là, on est dans le cadre un peu plus global, et je pense qu'il faut rester sur le principe. Moi, je vous l'ai dit, je l'ai toujours dit : je ne sais pas faire le distinguo aujourd'hui entre une catastrophe et une autre. J'ai pris, par exemple, le cas d'Haïti, parce que Haïti a été complètement dévasté. Il y a eu beaucoup plus de morts, il y en a eu 14 au Portugal, ça s'est compté par plusieurs centaines à Haïti. Moi, je ne sais pas faire le distinguo entre les morts. Je crois qu'il faut rester sur une question de principe, et il faut surtout... Moi, je crois qu'il faut quand même être vigilant à une chose parce que, souvent, dans la solidarité internationale, et hélas d'ailleurs, parfois c'est arrivé, on n'a pas toujours les fonds qui arrivent au bon endroit parce que l'on n'a pas les bons interlocuteurs. Là, on a une garantie absolue. Bien souvent, on passe par une structure beaucoup plus importante. Là, on a une garantie absolue que ça arrive, et on a déjà un relevé complet qui nous est parvenu de toutes les actions qui ont été générées depuis une douzaine de jours. Aujourd'hui même, je le disais, il y a un camion de tuiles qui est parti, mais on a vu beaucoup de choses. Et ce sont vraiment des choses extrêmement concrètes. Et cette association, elle est en mesure de le faire. Et c'est pour cela que l'on est resté sur cette association, sur cette structure. Et quand on leur a dit : on met 2000 €, ils nous ont dit : eh bien c'est très bien. On a des villes qui ont donné moins, d'autres qui ont donné plus, ça dépend des traditions de chacune. Moi, je propose que l'on reste sur ce principe-là, parce que moi, je ne sais pas faire le distinguo entre les morts. »

Mme ADOMO

« OK, on va donc voter le vœu avec une subvention à 2000 €. »

Monsieur le Maire

« Bien, écoutez, je vous en remercie pour Leiria et pour tous les habitants. »

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

« Donc on passe au vote formel : qui est pour ? Je vous remercie. Donc, compte tenu de ce que l'on s'est dit, est-ce que vous voulez maintenir le vœu ? Donc on le retire. »

Mme ADOMO

« On ne va pas faire de la surenchère. »

Monsieur le Maire

« Non, non, mais je suis un peu obligé de vous le dire, de vous poser la question. Donc, on a terminé l'ordre du jour. Il y avait des questions diverses, mais avant de passer aux questions diverses, je voulais, puisque c'est le dernier Conseil municipal de la mandature, remercier déjà le public qui, aujourd'hui, était présent, et remercier chacun d'entre vous pour votre participation pendant tout ce mandat. Ce mandat a été particulier avec le COVID que nous avons connu, qui ne nous a pas permis de travailler, en tout cas au début du mandat, de la façon dont on l'aurait souhaité. Et quand je dis « on », c'est nous tous. Mais je crois que l'on a tous œuvré dans le bon sens de l'action que nous avons eu à mener, que ce soit d'ailleurs de la part de la majorité ou de la minorité. On n'a pas les mêmes points de vue, mais c'est ce qui fait la richesse de la démocratie. En tout cas, chacun ici a pu s'exprimer, contrairement à ce que disait Monsieur MAILLER tout à l'heure. Il se trouve que, quand on a fait les relevés du

temps de parole, à vous seul, Monsieur MAILLER, vous avez quand même fait 45 % sur l'ensemble du mandat. »

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

« Donc vous n'avez quand même pas trop été restreint. Vous détenez la palme en la matière. Et je crois que tout le monde s'est enrichi à travers ce mandat, à apprendre, comme on vient de le faire avec ce vœu, à apprendre de ce qui se passe à Champigny, comme ça se passe dans le monde. Certains ont même mis parfois 5 ans à faire la distinction entre la taxe foncière et la taxe d'aménagement, mais, en tout cas, chacun a avancé, chacun a progressé, chacun a appris, et je crois que c'est important dans une démocratie que chacun puisse écouter pour faire avancer dans ce qu'il croit être bon pour la commune. Et donc je voulais remercier tous les élus qui se sont investis dans leurs différentes fonctions, avec ou sans délégation, dans la majorité comme dans la minorité, pour faire vivre le débat pendant ce mandat. Et remercier aussi tous ceux qui nous ont accompagnés, et je pense bien évidemment à l'administration, qui est derrière moi aujourd'hui et qui représente l'ensemble des agents de la Ville dans le travail qu'ils font au quotidien. Donc, je voudrais vous remercier tous. »

(Applaudissements)

Questions diverses

Monsieur le Maire

Alors, il y avait des questions diverses. Je rappelle que, sur les questions diverses, je suis susceptible d'y répondre, au titre du règlement intérieur, si je le souhaite au prochain Conseil municipal. *(Rires)* Je le dis avant, ce qui pourrait peut-être nous permettre de terminer cette séance ce jour-ci, et pas demain. Donc je vous demanderai d'être concis dans vos questions et je répondrai, si je le peux, et d'éviter de faire des déclarations à n'en plus finir, mais simplement rester sur le principe de la question diverse. Il n'y a pas de déclaration particulière, les questions diverses sont les questions diverses. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Je voudrais revenir sur les problèmes constatés en rapport avec les listes électorales. En tant que membre de la commission électorale, j'ai demandé la liste des personnes radiées, d'ailleurs, comme mon collègue Monsieur SY, et le motif de radiation. Je n'ai rien reçu. Donc, ma question première, c'est : pourquoi ? Champigny est une des 2 villes, sur 45 dans le Val-de-Marne, à ne pas avoir déposé ses listes électorales en préfecture ? Pour quelles raisons ? Nous sommes parmi les derniers. À quelle date allez-vous transmettre cette liste en préfecture ? Nous avons eu aussi un certain nombre de remontées de personnes que l'on a refusé d'inscrire sur les listes électorales, des demandes de documents qui semblent abusives, des jeunes qui habitent chez leurs parents à qui l'on demande des factures à leur nom, par exemple, ce qui revient en fait à priver des gens de leurs droits civiques, ce qui est inacceptable. Donc voilà, j'aimerais aussi que vous nous donniez la liste des documents à fournir dans le cas où quelqu'un est hébergé. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur MAILLER, vous aviez deux questions, je crois. »

M. MAILLER

« Je vais peut-être laisser ma collègue avant parce que la dernière question, le second risque d'être longue. À mon avis, vous allez me la shunter, donc ce n'est pas grave. »

Mme GUILLAUME

Il semblerait que l'on dise ici que l'on possède un CMSU et que, finalement, il n'y a pas de médecin universitaire dans ce CMSU, et que cela aurait été confirmé par le personnel. Donc, pourquoi se vanter d'avoir un CMSU ? »

Monsieur le Maire

« D'accord. Quelle est votre question ? »

Mme GUILLAUME

« Pourquoi on dit CMSU alors que l'on n'a pas de médecin universitaire ?

Monsieur le Maire

« Quelle est votre question, en sachant que votre objectif, ce n'est pas d'atteindre 50 % du temps de parole du mandat, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Non, je voulais vous poser la question : c'est selon les organisateurs qui ont la police que vous avez 45 % ? »

Monsieur le Maire

« Selon la CGT. »

(Rires)

M. MAILLER

« C'est important de savoir, non ? J'ai une question un peu plus sérieuse, Monsieur le Maire. Il y a maintenant presque un mois, Pascal, un sans-domicile fixe, est décédé sur notre commune. Manifestement, vous avez été sollicité pour qu'il puisse être enterré sur la commune de Champigny, et cela fait plus d'un mois que l'on attend votre signature pour qu'il puisse être inhumé, en sachant que les associations de solidarité ont mobilisé une cagnotte pour lui permettre d'avoir un enterrement décent parce qu'a priori, on ne connaît pas sa famille. Donc, quand est-ce que vous allez signer ce document pour qu'il puisse reposer dignement sur notre commune, là où il a eu malheureusement son dernier domicile ? »

Monsieur le Maire

« Et je crois qu'il y avait une question de Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Oui, Monsieur le Maire, excusez-moi, ma question va être annoncée, mais je voulais quand même dire quelques petits mots, ça va être très court. »

Monsieur le Maire

« Mais je vous en prie. »

Mme ADOMO

« Monsieur le maire, chers collègues élus de l'opposition avec qui je siège, évidemment de la majorité, nous vivons ce soir la fin d'un cycle et, prochainement, le début d'une nouvelle aventure pour celles et ceux qui se représenteront. Je tiens à saluer tout d'abord les agents municipaux pour la qualité de leur travail, faire vivre les services publics locaux au quotidien. À l'aube du renouvellement des instances locales, je tiens à saluer nos collègues de tout bord politique, car aujourd'hui, il n'est pas facile d'être élu. J'ai bien noté qu'un projet de loi sur le statut des élus vient d'être adopté, pour en faciliter l'exercice et amener de nouveaux profils à s'investir et à participer au renouvellement de la classe politique locale. J'y souscris totalement, et je pense notamment aux jeunes, et aux jeunes femmes particulièrement, pour qui cela représente un vrai challenge. La démocratie locale a besoin de leur engagement, de leurs compétences et de ce regard neuf.

Alors, ma question diverse porte sur la liste des radiations qui a été évoquée par ma collègue Chrysis CAPORAL. La commission électorale se tiendra demain, donc jeudi 19 février, qui est une date quand même bien tardive. Elle permettra au service des élections d'établir la liste électorale définitive pour la prochaine échéance. Il est annoncé ici et là 500 radiations, Monsieur le Maire, j'aimerais savoir si vous comptez donc, par rapport à ces radiations, permettre l'accès à la liste des radiés dans les sept jours, comme le précise le texte, ce qui permettrait de contrôler la sincérité des futurs scrutins. Je vous remercie par avance pour votre réponse à cette question. »

Monsieur le Maire

« Bien, écoutez, je vais répondre. Il n'y a plus d'autres interventions ? »

M. MAILLER

« On va dépasser l'heure. »

Monsieur le Maire

« Ce sera un autre jour. »

M. MAILLER

« Je vais passer à 46 %. »

Monsieur le Maire

« Oui, ce serait de l'excès. Bien, je vais essayer de répondre à l'ensemble de vos questions, mais simplement, vu que vous abordez les questions de façon un peu polémique, je vais être obligé d'y répondre de façon un peu plus claire, au point de ne pas vous faire plaisir, mais c'est ainsi puisque c'est vous qui posez des questions, donc je me dois d'y apporter des réponses bien évidemment.

Concernant la question du CMSU, oui, on a depuis maintenant plus de 2 ans un CMSU puisque l'on a l'agrément pour une durée de 2 ans. Donc le CMSU, il est en place. Il y a un recrutement qui est en cours, mais cela ne nous empêche pas de fonctionner dans le cadre du CMSU.

Par rapport à l'enterrement que vous évoquez, moi, je suis tout à fait prêt à signer le document. Faut-il encore qu'il me parvienne de l'hôpital où la personne est décédée, qui est l'hôpital de Bry. Et donc, tant que je n'ai pas le document, je ne peux pas engager la procédure. On ne l'a toujours pas reçu. Et je dois vous dire que je suis un peu surpris quand même, c'est peut-être pour ça que vous allez trouver que je vais être désagréable, mais il faut quand même dire les choses. À partir du moment où on sollicite, il y a une règle en la matière, quand on décède dans une Ville, on est enterré dans la Ville où l'on décède. C'est le principe. J'ai été sollicité, j'ai accepté, et donc, dans ces cas-là, quand les gens n'ont pas de ressources, ils rentrent dans un dispositif qui est celui des indigents. Et dans le cadre des indigents, eh bien, il y a une prise en charge intégralement des frais liés aux obsèques. Donc c'est ce que nous allons faire. Donc, il n'y a pas besoin de faire de cagnotte, donc on ne doit pas chercher à faire de l'argent sur le dos d'un mort. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ben non, c'était pour payer ses obsèques. »

Monsieur le Maire

« Moi, c'est comme ça que je le perçois, puisque je l'ai précisé que c'était dans le cadre des indigents. Et donc tout est pris en charge, et il n'y a pas besoin d'argent. Donc ce n'est pas la première fois que l'on a ce type de procédure, donc je trouve cela assez choquant, je dois vous dire, mais je ne suis pas étonné. Je me souviens de propos qui ont été tenus par certains où l'on exploitait la mort de jeunes qui étaient décédés à coups de couteau dans la Ville. Donc je ne suis pas totalement étonné de la part de certains.

Concernant les radiations, c'est un peu les grands fantasmes. On n'a radié personne. Il y a deux types de radiations. Il y a la radiation administrative, c'est-à-dire que quand quelqu'un décède, eh bien, automatiquement, il est radié. Alors je sais qu'il y a peut-être pu y avoir, dans le passé, d'autres traditions. Mais en tout cas, quand les gens décèdent, on les radie. Et après, quand quelqu'un déménage et qu'il transmet sa demande d'être rattaché à une autre Ville et d'être inscrit sur une autre Ville, la Ville en question nous envoie un courrier pour nous dire : on vous demande de radier telle personne, parce que cette personne maintenant est inscrite dans notre Ville. On ne peut pas voter deux fois en France. Il y a des élections, par exemple nationales, on ne peut pas voter deux fois en France. Donc ça, c'est la radiation administrative qui est automatique. Après, il y a les radiations à la demande du Maire, parce que l'on constate que des gens ne sont pas là, et ça, il n'y en a eu aucune. C'est normal que vous n'avez pas eu de liste de radiations au titre des radiations du Maire parce qu'il n'y en a eu aucune. Donc ceux qui racontent qu'il y aurait eu 500 radiations, ce sont des gens qui racontent n'importe quoi, ce sont des menteurs. On a l'habitude, c'est comme ça. On veut faire peur aux gens. Le Maire a dit, le Maire fait n'importe quoi, mais il n'y a aucune radiation en la matière. Donc voilà ce que je peux vous dire.

Quant à la commission, la date, vous dites que c'est un peu tard, oui, mais c'est réglementaire, c'est imposé par le ministère de l'Intérieur, par les préfectures, parce que l'on avait jusqu'au, je ne sais plus quelle était la date exacte, jusqu'au 6 février pour s'inscrire sur les listes électorales. Entre-temps, il y a un délai pour pouvoir corriger si, justement, quelqu'un a un problème par rapport à une pièce qui ne serait pas d'actualité. On est tenu de le recontacter pour lui dire : il y a problème avec votre pièce. Il a 48 heures et, à partir de là, les gens sont rentrés effectivement dans le système de la préfecture. Ils sont inscrits sur les listes électorales, et ensuite, la commission doit se réunir. Elle se réunit donc demain, et c'est à partir de là que la liste sera arrêtée. Je peux déjà vous dire qu'il n'y aura pas de liste de radiations à

la demande du Maire, comme il n'y en a pas eu depuis 6 ans. Donc ceux qui racontent autre chose ne sont que des menteurs. Voilà eh bien, écoutez, je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une excellente soirée. Madame CAPORAL, il y a une autre question ? »

Mme CAPORAL

« Oui, à propos des documents à fournir dans le cas d'un jeune qui est rattaché à sa famille et à qui on demande un justificatif à son nom. Il ne peut pas avoir de facture d'électricité par exemple. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, il fournit une attestation comme quoi il est hébergé par sa famille, qui fournit elle-même une attestation, un justificatif et, à partir de là, ça peut se faire. Je ne sais pas s'il y a eu des loupés, comme vous dites. »

Mme CAPORAL

« Il y a des loupés. »

Monsieur le Maire

« Il y en a peut-être eu, je n'en sais rien. Vous savez, je ne suis pas tous les jours derrière le guichet à regarder ce que font les agents. Sinon, Monsieur MAILLER dirait que le chef du village organise une pression abominable sur les agents qui les conduirait tous au cimetière. Donc voilà, je laisse faire les agents. En tout cas, il n'y a pas de ça, et donc tout est en ligne, c'est la procédure classique. Voilà. Je vous souhaite une excellente soirée et à très vite. »

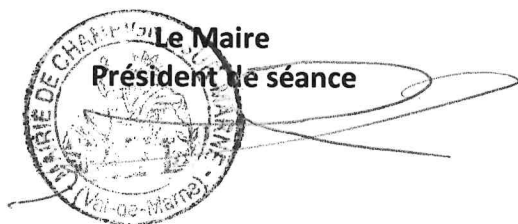
À l'unanimité,

(Applaudissements)

La séance est levée le jeudi 19 février à 0 h 01.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00^h15.

et ont, les membres présents, signé après lecture.


Le Maire
Président de séance


Le Secrétaire de séance

NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- COPIE DES DELIBERATIONS
- COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

➤ PROCES VERBAL PUBLIE LE 24 MARS 2026